

# STATION D'EPURATION SEINE AVAL

## LA PROBLEMATIQUE DES EAUX PLUVIALES

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2007

*Villepinte*

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER

MAITRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT  
DU SIAAP

M. GERARD MARY, DIRECTEUR DES GRANDS TRAVAUX DU SIAAP

INTERVENANTS :

**PREMIERE PARTIE : L'ETAT DES LIEUX..... 5**

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES EN ILE-DE-FRANCE ET SON IMPACT SUR LA QUALITE DE LA SEINE.....	5
<i>M. BRUNO TASSIN, CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EAU, VILLE ET ENVIRONNEMENT .....</i>	<i>5</i>
<i>M. DIDIER HERVO, LES VERTS .....</i>	<i>8</i>
FOCUS SUR L'IMPACT DE LA STATION D'EPURATION SEINE AVAL .....	9
<i>M. JEAN-MARIE QUEMENER, CHEF DE LA SUBDIVISION SPECIALISEE QUALITE ET POLICE DE L'EAU ET SERVICE NAVIGATION DE LA SEINE .....</i>	<i>9</i>
<i>M. CLAUDE PREVIDI, MAIRE ADJOINT CHARGE DE L'URBANISME A LA COMMUNE DE VILLEMORIS-SUR-ORGE .....</i>	<i>12</i>
<i>M. LUC BLANCHARD, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION VAL-DE-SEINE VERTS .....</i>	<i>13</i>
L'INCITATION FINANCIERE A LA DEPOLLUTION DES REJETS URBAINS PAR TEMPS DE PLUIE : LES AIDES PROPOSEES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.....	13
<i>MME NADINE AIRES, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.....</i>	<i>14</i>
<i>M. VINCENT DESLOGES, DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT DE PLAINE COMMUNE .....</i>	<i>16</i>
<i>M. DOMINIQUE BIDOU, ASSOCIATION POUR LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE ...</i>	<i>16</i>
TABLE RONDE .....	17
<i>M. MICHEL VAMPOUILLE, VICE-PRESIDENT A L'ENVIRONNEMENT, AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A L'ECO-REGION.....</i>	<i>17</i>
<i>M. MICHEL LAMBOLLAY, ATTAC 94 .....</i>	<i>19</i>
<i>M. JEAN DELAUNAY, CONSEILLER MUNICIPAL A CONFLANS-SAINTE-HONORINE .....</i>	<i>21</i>
<i>M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE .....</i>	<i>21</i>
<i>M. GILLES LEPARMENTIER, ASSOCIATION VAL-DE-SEINE VERTS.....</i>	<i>21</i>
<i>M. HERVIEU .....</i>	<i>24</i>

<b>DEUXIEME PARTIE : LES REPONSES POSSIBLES.....</b>	<b>26</b>
LES REPONSES POSSIBLES AU NIVEAU DU RESEAU : LE SCHEMA D’ASSAINISSEMENT FRANCILIEN .....	26
LES REPONSES POSSIBLES AU NIVEAU DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	33
<i>M. NICOLAS GENDREAU, DIRECTEUR DE L’EAU, CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE</i> .....	33
TABLE RONDE .....	37
<i>M. DAVID BOUHERET, DIRECTEUR ADJOINT DE LA DIRECTION DE L’EAU ET DE</i> <i>L’ASSAINISSEMENT AU CONSEIL GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS.....</i>	37
<i>MME MERCEDES GALANO, DIRECTRICE DE LA DSEA AU CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-</i> <i>MARNE.....</i>	39
LA RECUPERATION ET L’UTILISATION DES EAUX PLUVIALES.....	41
<i>M. DOMINIQUE BIDOUE, ASSOCIATION POUR LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE ...</i>	41
<i>M. BERNARD DE GOUVELLO, CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT .....</i>	43

*La séance est ouverte à 10 heures 30, animée par M. Jean-Claude DEUTSCH, membre de la Commission Particulière du Débat Public.*

**M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :**  
Nous démarrons cette réunion.

Je suis accompagné de Jean-Claude DEUTSCH, membre de la Commission Particulière du Débat Public. Ce débat public porte sur le projet de refonte de la station d'épuration de Seine aval, projet qui a été présenté à la CNDP cette année. La Commission Nationale du Débat Public a décidé d'organiser un débat sur ce projet suite à la saisine.

Je rappelle que la CNDP est une autorité indépendante et que la loi a prévu que le débat devait porter à la fois sur l'opportunité, les objectifs et les grandes caractéristiques du projet.

Quels sont les objectifs d'un tel débat public ?

1. S'informer
2. Poser des questions
3. Obtenir des réponses
4. Donner son avis

Ce sont nos quatre objectifs, avec trois principes fondateurs du débat public :

- la transparence, toutes les informations sont accessibles au public et la Commission est là pour veiller à ce que ce soit bien le cas ;
- l'équivalence, c'est-à-dire que tout un chacun peut intervenir quand il le souhaite, poser des questions comme il le veut sans ordre de préséance, étant bien entendu qu'en relation avec cette équivalence, le principe d'argumentation va de soi. C'est un débat argumenté qui va prévaloir sur le principe d'un débat qui pourra être d'invective.

Ce transparent rappelle ce qui s'est déroulé depuis le début et à quelle phase du débat nous sommes. Nous avons fait une première série d'auditions du public où nous avons essayé de voir comment la population, notamment locale, se situait par rapport à ce projet de refonte, puis nous avons organisé cinq réunions thématiques. Aujourd'hui, c'est la dernière. Tout à l'heure, Jean-Claude DEUTSCH vous dira ce qu'il en est et comment il a organisé cette réunion.

Le débat se poursuit par la suite au mois de décembre et se terminera avec trois réunions de synthèse prévues pour l'une le 4 décembre à Herblay, une le 11 décembre à Conflans-Sainte-Honorine, et l'autre le 13 décembre à Maisons-Laffitte. Nous allons essayer de faire une synthèse de ce que la commission aura entendu et de présenter les différents projets que le SIAAP a demandé à trois groupements de réaliser sur ce projet de refonte, puis nous aurons une réunion de clôture prévue le 19 décembre à Saint-Germain-en-Laye.

Les suites du débat sont réglementaires. La Commission particulière fera un rapport, le président publiera un compte rendu et, trois mois après la publication du compte rendu, le SIAAP devra indiquer ce qu'il souhaite faire à la suite du débat, peut-être la poursuite du projet, son principe, ses conditions.

Je passe sur tous les outils d'expression. Sachez que vous pouvez, en accédant au site de la Commission, poser toutes les questions que vous voulez et obtenir toutes les réponses.

Quels sont les principaux enseignements des auditions publiques jusqu'à aujourd'hui ?

Vu de la Commission ayant entendu le public, nous constatons que beaucoup de questions traitent de ce que nous considérons être du ressort de la gouvernance.

Aujourd'hui, un certain nombre d'élus que nous avons entendus, de riverains, posent des questions sur le schéma d'assainissement. Il y a aussi eu des questions des élus sur la manière dont le Conseil d'administration les représente au sein du SIAAP. Il y a eu aussi des questions plus précises sur le projet proprement dit de refonte et le suivi des travaux.

La problématique de la taille de la station Seine aval a été souvent reprise. L'objectif affiché par le SIAAP de zéro nuisance a souvent été mis en question et souvent des gens nous ont dit : « Nous ne croyons plus le SIAAP ».

Je veux excuser le président de la Commission, Philippe MARZOLF, qui a été retenu par une autre réunion avec Réseau Ferré de France sur les suites d'un autre débat public qui avait eu lieu en son temps, dont il avait été le président.

Je passe la parole à Jean-Claude DEUTSCH pour qu'il nous présente la réunion d'aujourd'hui.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, MEMBRE DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :** Comme vient de vous le dire Jean-Paul PUYFAUCHER, il s'agit d'une séance thématique du débat public. Nous allons nous intéresser à une problématique spécifique qui est la problématique des eaux pluviales sur la région parisienne.

On pourrait se demander brièvement pourquoi, dans un débat qui concerne la refonte de la station d'épuration Seine aval (ou Achères), on s'intéresse à cette problématique des eaux pluviales. Dans cette première partie du débat, on s'est aperçu qu'un des points importants était d'avoir une idée de la façon dont cette refonte de la station d'épuration pouvait s'intégrer dans une réflexion générale sur la façon dont l'assainissement parisien pouvait être mis en place pour un objectif que tout le monde poursuit, c'est-à-dire l'amélioration de la qualité du milieu naturel et principalement l'amélioration de la qualité de la Seine.

Nous avons déjà eu un débat qui essayait de débattre des apports respectifs de la station d'épuration Seine aval et des autres rejets en région parisienne à la dégradation de la qualité concernant les eaux usées. Aujourd'hui, nous nous intéresserons aux eaux pluviales, problématique plus récente mais aussi plus compliquée en termes de types de pollution amenés au milieu naturel.

Pour essayer d'avancer dans ce débat, en fait, la question à laquelle il faudrait répondre à la fin de ce débat est : quelles sont les meilleures possibilités dans le cadre de la refonte de la Seine aval pour améliorer la qualité des eaux de la Seine si on considère les eaux pluviales c'est-à-dire les eaux de temps de pluie et plus globalement les rejets urbains de temps de pluie sur la région parisienne ?

Pour arriver à une conclusion sur ce débat, la séance thématique a été divisée en deux parties, une première qui essaiera d'explorer l'état des lieux des connaissances aujourd'hui sur ce type de problème et une deuxième sur les types de solutions possibles, aussi bien au niveau de la station qu'au niveau des diverses instances de la région parisienne et je dirai

même des solutions au niveau du citoyen car la problématique des eaux pluviales se pose aussi au niveau du citoyen lambda que nous sommes tous.

Cette problématique des eaux pluviales est quelque chose de compliqué, nous allons essayer de traiter ces deux parties en ayant des points de vue différents, des points de vue scientifiques, réglementaires, citoyens. La cohérence du débat en pâtira peut-être mais au moins nous aurons l'assurance que tous les problèmes ont été abordés. Je compte sur vous qui êtes dans la salle pour resserrer ce débat sur les points qui vous paraissent les plus intéressants.

Ce débat doit se terminer impérativement à 13h30 pour une première raison objective que nous devons rendre la salle et une deuxième raison peut-être plus subjective mais autant réelle, c'est qu'à 13h30 nous aurons tous très faim et nous préférons aller déjeuner plutôt que de continuer à débattre. Je demanderai aux intervenants de respecter les temps de parole.

La première partie se déroulera avec un certain nombre d'interventions pour essayer de cadrer le débat et l'état des lieux de cette problématique des eaux pluviales, avec trois intervenants. Ensuite, nous continuerons sur une table ronde et chaque fois je vous donnerai la parole pour intervenir, poser des questions, faire des commentaires.

Le premier intervenant de cette séance est Bruno TASSIN, directeur d'un laboratoire de recherche commun à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, à l'Ecole nationale du Génie rural et des Eaux et Forêts et à l'université de Paris XII, laboratoire qui s'occupe d'eau et qui va essayer de cadrer l'impact que peuvent avoir en région parisienne les rejets urbains de temps de pluie.

#### **PREMIERE PARTIE : L'ETAT DES LIEUX**

#### **La gestion des eaux pluviales en Ile-de-France et son impact sur la qualité de la Seine**

**M. BRUNO TASSIN, CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EAU, VILLE ET ENVIRONNEMENT :** A propos des eaux pluviales, il convient avant tout de préciser exactement de quoi on parle. C'est ce que j'ai essayé de rassembler sur ce transparent où on voit à la fois les voies de circulation des eaux et des possibilités de rejet dans le milieu naturel, et les sources de contamination des eaux de pluie.

Les eaux pluviales se retrouvent dans le milieu naturel par trois voies principales : les déversoirs sur le réseau unitaire qui vont rejoindre soit la Marne soit la Seine principalement en région parisienne, des rejets en sortie de station d'épuration qui auront traité des eaux unitaires qui, en période de temps de pluie auront une proportion importante d'eaux pluviales et des rejets directs sur des réseaux séparatifs.

En source de contamination, on aura d'abord une contamination par la pluie qui, en traversant l'atmosphère, va se contaminer. Ensuite, lors du ruissellement sur des surfaces urbaines, que ce soit des surfaces revêtues ou non revêtues, elles se chargeront aussi en un certain nombre de contaminants.

Si on a un réseau séparatif, les eaux arrivent théoriquement dans le milieu récepteur dans cet état. Si on a affaire à un réseau unitaire, un mélange s'opérera dans le réseau d'assainissement entre les eaux pluviales et les eaux usées qui y transitent par temps sec.

Je vous présente l'illustration d'un déversoir d'orage à Clichy et un ouvrage qui permet de collecter les flottants rejetés dans le milieu naturel en période de temps de pluie.

Quelques éléments hydrauliques pour décrire les eaux pluviales au moins dans la région parisienne. Il existe plus de 200 déversoirs d'orage dont trois principaux. Si on prend celui de Clichy, à peu près cinq fois par an, le débit de pointe sera supérieur à 40 m<sup>3</sup>/seconde alors qu'en période estivale la Seine a un débit de l'ordre de 100 m<sup>3</sup>/seconde, donc forcément un traumatisme important pour ces masses d'eau.

Le potentiel d'impact de ces masses d'eau est très élevé, avec un effet de choc qui s'est traduit par le passé par des mortalités de poisson importantes. Aujourd'hui, le problème est en partie réglé grâce à des installations que le SIAAP a mis sur la Seine. Ces mortalités étaient liées à des creux d'oxygène très nets en Seine.

Que peut-on dire sur la contamination de ces eaux pluviales ? C'est une pollution très majoritairement particulaire. Cela dépendra des paramètres mais on peut considérer dans une première approximation que c'est très majoritairement particulaire et que ces particules ont une bonne aptitude à la décantation, ce qui offre des pistes en matière de traitement en essayant d'optimiser des processus de décantation pour décontaminer et dépolluer ces eaux pluviales.

Qu'est-ce qu'on trouvera comme pollution ? Des matières en suspension, de la matière organique. J'insisterai dans la suite de mon intervention sur les micropolluants, à la fois des métaux lourds pour lesquels on commence à avoir de bonnes idées et des micropolluants organiques pour lesquels il y a encore pas mal de travail à faire.

Je vais vous montrer un certain nombre de résultats chiffrés qui viennent de deux gros programmes qui fonctionnent en région parisienne et qui ont abordé ce sujet. Il s'agit du programme OPUR, l'Observatoire des Polluants Urbains, et du PIREN-Seine que vous connaissez sans doute puisqu'il est intervenu déjà dans d'autres réunions du type de celle d'aujourd'hui.

L'objectif n'est pas de vous effrayer avec des résultats scientifiques compliqués. Sur ce graphique, on a représenté pour quatre métaux (cadmium, cuivre, plomb, zinc) et deux polluants organiques (hydrocarbures aliphatiques et hydrocarbures aromatiques polycycliques) deux choses : les concentrations et une description synthétique des variations de ces concentrations d'une part en temps de pluie (colonnes « TP ») et d'autre part en temps sec (colonnes « TS »). La taille de la boîte décrira la variabilité des concentrations qu'on peut obtenir dans les réseaux à la fois en période de temps de pluie et en période de temps sec.

On en déduit qu'en période de temps de pluie on aura des concentrations plus importantes qu'en temps sec et une variabilité beaucoup plus importante des concentrations en temps de pluie qu'en temps sec.

Quand on l'intègre sur des périodes plus longues, qu'est-ce que cela donne ?

Un bilan a été fait sur les sources de contamination des eaux pluviales en les comparant aux eaux usées à l'échelle du Grand Paris. Ce sont des extrapolations faites à partir de résultats obtenus à des échelles plus petites. On s'intéresse à une zone qui fait 2 700 km<sup>2</sup> et un peu plus de 9 millions d'habitants.

On retrouve les quatre métaux avec les flux en tonnes/an et une comparaison de ces flux en termes de source, à la fois dans les eaux usées domestiques et dans le ruissellement urbain.

Quelle grande conclusion compte tenu des incertitudes pouvons-nous tirer a priori ? On est à peu près dans le même ordre de grandeur en termes de source de métaux dans les eaux de ruissellement urbaines et dans les eaux usées domestiques. Un point particulier pour le zinc qui est sensiblement au-dessus dans les eaux de ruissellement urbaines. Ceci est lié à la forte présence de toitures en zinc en région parisienne.

Pour les rejets en Seine, voilà ce qu'on trouvera en termes de flux par an à la fois au niveau des déversoirs, au niveau des eaux brutes arrivant à la station d'épuration et au niveau des eaux sortant de la station d'épuration. La dernière ligne, celle des réseaux séparatifs, ne comporte que des points d'interrogation car aujourd'hui nous n'avons pas suffisamment d'informations pour faire des estimations précises de ces flux à l'échelle de la région parisienne.

Quelques chiffres sont étoilés parce qu'ils sont basés sur des mesures faites voici une dizaine d'années. Vraisemblablement, aujourd'hui, nous sommes à des valeurs sensiblement plus faibles.

Les flux provenant des déversoirs seront sensiblement inférieurs à ceux qui reviendront des eaux traitées. C'est toujours à peu près dans le même ordre de grandeur.

Dans ces débats, beaucoup d'images ont été abordées, des boites à camembert, des voitures qui parfois dépassent les limitations de vitesse. Sur les eaux pluviales, j'oserais une analogie avec l'énergie solaire qui est quelque chose d'extrêmement réparti spatialement, que l'on peut utiliser de deux manières pour produire de l'énergie, soit de manière répartie, soit de manière centralisée.

Au niveau des eaux pluviales, même chose, soit on les a au départ de manière répartie. On gère le problème de deux manières, soit de manière répartie avec les techniques alternatives soit de manière centralisée. Je prendrai l'exemple de ce qui est actuellement en cours de construction, au moins dans la partie sud-est de la région parisienne avec la conception de gros tuyaux qui souvent font dans les 6 à 7 mètres de diamètre.

Les techniques alternatives permettront, via des ouvrages de rétention et d'infiltration, de réduire les débits, de contrôler les flux de pollution et, dans une certaine mesure, d'envisager des mesures de récupération des eaux pluviales.

Avec les tuyaux, on est dans une autre optique que j'ai qualifiée de ville étanche en ce sens que l'objectif est d'éviter que pour les événements les plus fréquents les eaux pluviales rejoignent le milieu récepteur. Il s'agit quand même d'ouvrages relativement gigantesques. Ils ont ces tailles parce que les volumes et les débits qu'ils doivent encaisser sont importants. On a derrière des difficultés de maintenance prévisible de ces ouvrages, en particulier des problèmes de sédimentation dans les ouvrages.

Nous pourrions y revenir dans la discussion.

*(Applaudissements)*

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Merci Bruno TASSIN d'avoir lancé le débat avec le fait de souligner que la pollution des rejets urbains de temps de pluie est au moins aussi importante

que celle des eaux usées (c'est un problème auquel on doit s'intéresser) et qu'il existe diverses façons de s'occuper de ce type de pollution soit à l'aval soit à l'amont.

Nous aurons l'occasion de revenir sur l'exposé, avez-vous des questions à poser ?

**M. DIDIER HERVO, LES VERTS** : J'ai appris récemment que des collectivités locales, dans leur procédure de délivrance de permis de construire, exigeaient le débit zéro à la parcelle. Ce sont des idées que l'on avait dans la tête depuis des années. L'agglomération du Douaisis, le syndicat de la Vallée de l'Orge et des communes d'Asnières et de Saint-Ouen sont sur cette base.

On voit dans des textes qu'on m'a aimablement prêtés à lire ce matin que des voix autorisées s'élèvent pour mettre en évidence les problèmes que ce type de décision pourrait poser en matière de débit. A la suite de ce que vous venez de dire, l'énergie solaire, c'est très bien, vous avez réussi à placer l'énergie solaire pour parler d'eau, cela me convient très bien en tant qu'écolo. Si les constructions neuves sont basées sur ce principe selon lequel il n'y a pas de permis de construire sans traitement total de toutes les eaux de ruissellement sur une parcelle, cela me semble une réponse pertinente à des projets d'agrandissement d'usines, hors réseau séparatif. On aura moins « d'eau claire » à mettre dans le réseau unitaire.

Est-ce une réponse pertinente en cas de réseau unitaire alternativement à une extension d'installation ? On ne va pas mettre en péril le débit par des constructions neuves, l'existant continuera à produire de l'imperméabilité qui ne pourra pas être reprise mais on pense à des opérations comme les 55 hectares et plus de Boulogne situés à côté d'un déversoir d'orage. Est-ce que le zéro débit à la parcelle est une bonne solution dans le cadre de ce débat ?

**M. BRUNO TASSIN** : Je ne me hasarderai pas à donner une réponse positive ou négative brutalement à cette question. Je pense que c'est un problème compliqué. Cela a déjà été abordé dans les débats, j'ai cru entendre que les évolutions futures de l'urbanisation devraient se faire plus ou moins sans augmentation du débit de temps de pluie. C'est quelque chose que j'ai entendu lors du premier débat à Saint-Germain-en-Laye. Maintenant, il y a une diminution reconnue des débits qui pourront circuler à l'intérieur des canalisations et cela pose des problèmes dont je pense qu'aujourd'hui on n'a pas mesuré toutes les conséquences sur tous les aspects que cela engendre.

C'est un problème très général sur lequel beaucoup de progrès seront faits. A l'étranger, des collègues allemands travaillent sur la notion de « ville rétrécissante », des systèmes qui, suite à des transferts très importants de population de certaines villes vers d'autres villes, se retrouvent complètement surdimensionnés. Comment font-ils ensuite pour gérer l'ensemble de leurs réseaux surdimensionnés, qu'il s'agisse de l'eau, des transports, de l'énergie, etc. ?

Sur cet aspect eaux pluviales ou eaux de réseau unitaire, on sera aussi confronté à cette difficulté. Il y a de plus en plus de problèmes d'odeurs, est-ce lié à la diminution des débits ou à la plus grande sensibilité des gens ? Je parle des canalisations, pas d'Achères. Un certain nombre de points seront traités dans le temps, pour lesquels je n'ai pas de réponse toute faite mais il y aura sans doute au cours du débat des réponses complémentaires apportées par mes collègues et l'assemblée.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Je confirme, je pense que vous aurez des réponses complémentaires par la suite, en particulier par des gestionnaires de réseau d'assainissement qui peuvent se poser ce genre de question.

Nous passons au deuxième intervenant, Monsieur QUEMENER, du Service de la Navigation de la Seine, représentant de l'Etat garant de l'application de la réglementation. Il va plutôt nous parler des aspects réglementaires.

### **Focus sur l'impact de la station d'épuration Seine aval**

**M. JEAN-MARIE QUEMENER, CHEF DE LA SUBDIVISION SPECIALISEE QUALITE ET POLICE DE L'EAU ET SERVICE NAVIGATION DE LA SEINE :** Je n'interviens pas uniquement sur les aspects réglementaires, l'objet de ma présentation est de vous montrer comment, côté Etat et service de police de l'eau qui réglementons les systèmes d'assainissement, nous envisageons la problématique pluviale.

Tout d'abord quelques mots pour rappeler ce qu'est cette problématique. Nous sommes sur des gestions d'eaux pluviales. Par définition, une pluie est quelque chose d'intermittent, pas toujours très facilement prévisible (orages), qui peut être très localisé et d'intensité variable. Contrairement à la problématique des eaux usées classiques où les débits sont à peu près constants, dans le cas de la gestion des eaux pluviales, on peut avoir des quantités d'eaux très importantes, de façon très brève et très localisée.

Pour rebondir sur les propos de M. TASSIN, en milieu urbain, on sait bien que les eaux pluviales, si elles ne s'infiltrent pas, peuvent passer dans les réseaux unitaires (c'est ce qui se passe majoritairement en Ile-de-France), et le rejet au milieu récepteur, in fine, se fait ou par les rejets de la station d'épuration ou par les ouvrages de surverse des réseaux. Quand les réseaux sont engorgés, des systèmes permettent d'évacuer le surplus d'eau directement au milieu récepteur. On est dans le cas de rejets de mélange d'eaux usées et d'eaux claires issues de la pluie.

Il existe d'autres systèmes de transport, les réseaux séparatifs. Dans ce cas, on a des rejets au milieu récepteur directement par les exutoires pluviaux.

Au niveau des impacts, il convient de noter un impact quantitatif et un enjeu de sécurité publique parce que, quand les réseaux débordent, cela pose certains problèmes. Le jour de la réunion du débat public à Conflans, on a eu des gros épisodes de pluies très localisées, il y avait des geysers de cinquante centimètres à un mètre d'eau dans les rues d'Herblay. Vous imaginez le problème.

D'un point de vue qualitatif, pour revenir sur le choc toxique, quand on a un mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales qui arrivent dans le milieu récepteur, la pollution organique se dégrade très rapidement et, en se dégradant, consomme l'oxygène du milieu. On appauvrit la quantité d'oxygène du milieu, ce qui met à mal la vie piscicole et peut engendrer des mortalités piscicoles.

Ces phénomènes peuvent être aggravés par des phénomènes de mauvais branchements, particulièrement par des effets de température (plus la température est chaude, plus les réactions vont vite et plus le choc peut être important et rapide) et par le problème de l'étiage parce que la capacité de dilution du milieu est moindre.

Autre enjeu, un enjeu de santé publique. Quand les eaux usées arrivent dans le milieu récepteur, elles génèrent des pollutions bactériologiques. C'est un enjeu important pour les prises d'eau potable majoritairement superficielles en Ile-de-France.

D'un point de vue qualitatif, il faut distinguer cet impact qui était plutôt local d'un impact un peu différé. Comme vous l'avez compris, les eaux pluviales transportent aussi des substances peu amènes comme des hydrocarbures, des métaux lourds et autres PCB, pollutions qui peuvent être stockées dans les sédiments et qui présentent une faible dégradation dans le milieu. Comme c'est stocké dans les sédiments, si on procède à des opérations de dragage, on risque de les remettre en suspension. Cela pose d'autres problèmes.

Autre souci avec ces substances, leur tendance à la bioaccumulation. Prenons le cas des PCB qui ont une affinité pour les sédiments, il se trouve qu'ils ont une affinité aussi pour les graisses. Par exemple, tous les poissons de fond comme les anguilles, les poissons gras, vont aller collecter ces polluants qui vont venir naturellement s'accumuler dans les tissus graisseux, donc pollution des tissus graisseux qui peut avoir un impact sur la reproduction des espèces et, in fine, sur l'écosystème globalement vu qu'on a des atteintes aux populations de poissons, donc un enjeu de protection de l'environnement au niveau de cette gestion des eaux pluviales.

Au niveau du traitement et des réseaux unitaires, la réglementation reconnaît ces réseaux et impose le traitement des eaux usées dans les stations d'épuration, cependant dans une limite raisonnable. La réglementation, c'est la directive DERU qui impose que les stations d'épuration traitent les eaux pluviales à hauteur des événements dits non inhabituels. Tout le problème réside dans la définition de cet événement inhabituel ou exceptionnel. Classiquement, ce sont des pluies dont la fréquence de retour est de 1 à 2 mois, suivant le contexte géographique et climatique, mais il faut savoir que le SIAAP a des ambitions très grandes à ce niveau, jusqu'à l'interception et le traitement d'une pluie d'occurrence 6 mois.

Pour les réseaux séparatifs, on n'a pas toujours de traitement. Toutefois, on essaie d'adapter le traitement aux usages de l'eau qui est en aval. Comme le disait Monsieur TASSIN, ce qui est facile avec les eaux pluviales, c'est que la pollution sédimente facilement. Par des simples ouvrages de décantation, on peut faire décanter la pollution et, en la faisant transiter dans des cuves, on arrive à enlever les hydrocarbures. On abat pas mal de pollution. Mais on peut s'orienter dans certains cas vers des traitements dits physico-chimiques qu'on peut envisager dans le cas de station d'épuration des eaux pluviales.

Gardons à l'esprit que toute la pollution ne peut pas être éliminée. Le but du traitement en station d'épuration et en station de dépollution des eaux pluviales, ce n'est pas de faire de l'eau potable, donc tout n'est pas éliminé. En plus, du fait de la caractéristique de la pollution par temps de pluie (elle est intermittente et les volumes sont variables), on ne peut pas tamponner tous les volumes.

J'ai oublié de dire que l'idée en temps de pluie est de tamponner les volumes, d'éviter que toute l'eau arrive d'un seul coup au milieu récepteur et plutôt de la restituer au fur et à mesure de telle sorte qu'un facteur de dilution joue dans le milieu récepteur.

Comme on arrive un peu en limite de gestion des eaux pluviales, la seule logique pertinente est d'aller vers la prévention. D'abord, il s'agit de limiter l'impact quantitatif c'est-à-dire de diminuer les volumes d'eau générés et transitant vers les réseaux. Un premier aspect sera de limiter l'imperméabilisation parce que plus on imperméabilise moins on favorise l'infiltration des eaux dans les sols. Toutefois, il faut être assez prudent quant à l'infiltration des eaux dans le sol, il faut quand même s'assurer que la qualité des eaux que l'on va infiltrer est compatible avec la qualité des eaux de la nappe souterraine et l'usage qu'on fait de ces eaux souterraines.

Dans des cas de nappes que l'on utilise pour faire de l'eau potable, il n'est peut-être pas très pertinent de pratiquer de l'infiltration des eaux.

Autre solution qui peut être mise en avant, c'est la rétention à la parcelle, donc infiltration et stockage si la nappe le permet.

Ces principes sont inscrits au SDAGE dont la future version devrait arriver en 2009, qui dans son avant-projet dit qu'il faut renforcer la prise en charge des eaux pluviales par les collectivités (cela passe par la mise en place de zonages d'assainissement prévus d'ores et déjà dans le code des collectivités territoriales), que pour toutes les opérations d'urbanisation nouvelle, on réduise les volumes collectés par les réseaux, qu'on réduise ainsi les volumes déversés dans le milieu sans traitement en temps de pluie. Le SDAGE a pour objectif les techniques alternatives comme le recyclage des eaux de pluie.

Les acteurs de ces objectifs sont tout d'abord les particuliers et les collectivités, notamment au niveau des documents d'urbanisme.

Dans la logique préventive, pour limiter l'impact qualitatif, il convient surtout de limiter l'apport de substances toxiques au milieu naturel, et là il faut prendre les substances à leur source. Ces substances sont les hydrocarbures, les pesticides. Cela peut être en partie prévu par la réglementation. Je cite à titre d'exemple le règlement REACH qui vise à interdire certaines substances et vise à pratiquer l'évaluation de substances toxiques pour éviter des impacts sur l'environnement. Le SDAGE aussi fixe des objectifs de réduction pour certaines substances.

Le but, c'est aussi au niveau de tout un chacun d'inciter les changements de pratiques. Je pense à l'usage des pesticides qui sont largement utilisés sur les chaussées, dans les jardins, sur des zones imperméables et qui se retrouvent rapidement en milieu récepteur. Les traiteurs d'eau aujourd'hui constatent en temps de pluie des pics de pollution au glyphosate, au diuron qui sont des pesticides typiquement urbains.

Notre rôle de la police de l'eau dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, c'est d'abord de prendre en compte les objectifs assignés par les textes à savoir la directive DERU, les objectifs assignés par la DCE et le SDAGE.

Quand on a affaire à des dossiers qui concernent strictement les eaux pluviales, on essaie toujours de favoriser l'infiltration à la parcelle en application du SDAGE, également de limiter le débit de fuite de 1 à 2 litres/seconde/hectare, et on essaie autant que faire se peut de mettre des normes de rejets sur les rejets pluviaux pour s'assurer que ce sont bien des eaux pluviales qui passent dans les réseaux et pas autre chose, des déversements quelconques avec des substances peu amènes.

Au niveau des stations d'épuration dans le cas de réseaux unitaires, la réglementation impose que l'on définisse un débit de référence qui permet de traduire l'obligation de traitement des eaux jusqu'à des pluies d'intensité non inhabituelle. Une fois que l'on a fixé ce débit de référence, on fixe des normes qui sont nuancées en fonction de ce débit.

On sait que les ouvrages épuratoires, quand ils sont dimensionnés pour le débit de référence, en temps sec, peuvent un peu mieux faire. L'idée est de mettre des normes de rejets très sévères sur le temps sec, des normes qui sont au niveau réglementaire jusqu'au débit de référence, et la réglementation dit bien qu'au-delà du débit de référence, théoriquement, le maître d'ouvrage n'est pas tenu d'épurer l'eau au niveau réglementaire.

Toutefois, dans nos arrêtés, on essaie de donner des valeurs dites de rejets au-delà du débit de référence. Cela passe par la définition de flux minimums de pollution à abattre.

Concrètement, pour les objectifs définis pour Achères, pour Seine aval, on a pris en compte le bon état des masses d'eau à l'horizon 2015 tel qu'imposé par la DCE. Aujourd'hui, une circulaire donne des valeurs guides quant à la qualité des eaux dans le milieu naturel. On évalue les rejets que produira la station tout en tenant compte de l'effet dilution qu'apporte le milieu. Vis-à-vis du débit d'Achères qui se comptabilise en plusieurs millions de m<sup>3</sup>, le débit moyen de la Seine en amont d'Achères, c'est 27,5 millions de m<sup>3</sup> par jour.

Pour vous donner une idée, voilà les normes de rejets qui avaient été proposées dans le cadre de la refonte de Seine aval, elles sont encore provisoires. Pour des débits inférieurs à 1,5 million par temps sec, on est très sévère dans le cadre du respect de la DCE. Une deuxième gamme de normes s'appliquent jusqu'à 2,3 millions retenus comme le débit de référence, ce sont les normes réglementaires. Au-delà, pour encadrer le maître d'ouvrage dans sa gestion de l'épuration, de 2,3 millions à 2,9 millions pour des débits engendrés par des pluies exceptionnelles, il existe des normes de rejets elles aussi assez contraignantes et qui permettent d'assurer un minimum de dépollution des eaux.

Des valeurs sont définies quotidiennement et d'autres annuellement notamment sur l'azote global et le phosphore total.

J'en ai fini là de ma présentation, je vous remercie de votre attention. Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

*(Applaudissements)*

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Merci Monsieur QUEMENER, vous avez mis l'accent sur les aspects actions de prévention qui augmentent le nombre d'acteurs concernés par les aspects de traitement des eaux pluviales, ce qui complexifie les choses, et sur les aspects réglementation.

Y a-t-il des questions ?

**M. CLAUDE PREVIDI, MAIRE ADJOINT CHARGE DE L'URBANISME A LA COMMUNE DE VILLEMORIS-SUR-ORGE** : Villemoris-sur-Orge est une commune adhérente du syndicat de l'Orge aval, membre de la Communauté d'agglomérations du Val d'Orge. Ce que j'entends me fait très plaisir, cela nous permet de vérifier que la voie dans laquelle nous sommes lancés serait au moins dans le bon sens.

J'aimerais vous faire part de notre expérience actuelle. Depuis quelques années, nous avons constaté plusieurs choses. Il y a le problème d'engorgement des stations d'épuration par les eaux pluviales essentiellement lié au mélange des eaux pluviales et des eaux usées dans les réseaux. C'est pourquoi nous avons inscrit dans les règles à observer pour les permis de construire la retenue des eaux pluviales à la parcelle et, en premier lieu, vérifié les branchements eaux usées/eaux pluviales puisque nous avons des réseaux séparatifs. Nous avons constaté tout au début de l'enquête qu'environ 50 % de branchements étaient hors normes, soit les eaux pluviales dans les eaux usées, soit les eaux usées dans les eaux pluviales.

Deuxième point constaté, en cas de fort orage, le niveau de l'Orge monte très vite puisque, avec un réseau séparatif, un très gros débit arrive dans la rivière. Le deuxième point à régler a été d'éviter qu'il y ait un trop gros apport d'eaux pluviales dans le cours d'eau. A partir de

là, nous avons depuis quelques années fait des bassins de retenue végétaux qui ont le double avantage d'avoir une partie infiltration naturelle et une vanne à clapet qui permet de rejeter dans la rivière avec un débit de 1 litre/seconde/hectare. Nous avons six bassins de retenue.

Couplé avec des travaux de contrôle des branchements de manière à éviter de mettre les eaux pluviales dans les eaux usées, tout cela permet d'essayer de réduire le problème des mélanges d'eaux pluviales et eaux usées pour les stations d'épuration et les bassins de retenue, et l'infiltration à la parcelle d'éviter d'avoir un trop gros débit dans un temps réduit dans la rivière, donc de limiter le risque d'inondation.

Je m'arrête là. Un certain nombre d'autres points sont en cours. Vous avez parlé de réduire les volumes d'eau dans les réseaux, c'est ce que nous essayons de faire, mais vous avez dit aussi de ne pas surdimensionner les ouvrages de traitement. Nous pensons qu'il est plus important de travailler en amont, à savoir réduire les volumes de manière à ne pas être obligé d'augmenter d'une manière trop importante ces ouvrages de traitement.

Si des personnes sont intéressées, je les invite à venir visiter Villemeisson qui est une charmante petite ville de 7 000 habitants, pour constater de visu les travaux que nous avons faits et ce que nous avons mis en œuvre pour essayer de résoudre ce problème.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Merci de ce commentaire.

**M. LUC BLANCHARD, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION VAL-DE-SEINE VERTS** : Je vois arriver Monsieur TABUCHI, j'ai une question qui lui est un peu destinée.

J'ai lu son cahier d'acteur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, on y lit entre autres choses que la réduction des débits provoque des risques de dépôt, de transformation de l'effluent qui augmente. Il nous démontre qu'il serait gravissime de séparer les réseaux et d'arrêter de rejeter des eaux pluviales dans les réseaux.

Comment fait-on pour se faire une opinion pertinente entre des expériences comme celle qui vient de nous être racontée, qui me semble exemplaire, et des prises de position que je trouve un peu péremptoire sur le fait qu'il ne faut rien changer à l'existant sinon ce serait dramatique compte tenu que tout est lancé depuis dix ans ? Finalement, on se demande ce qu'on fait là.

Monsieur TABUCHI nous l'expliquera, je pense...

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Je retiens votre question et le fait que Monsieur TABUCHI doit vous répondre puisqu'il est interpellé directement, mais je vous propose de le faire dans la deuxième partie du débat. Nous aurons probablement d'autres éléments de réponse. Ce serait une bonne chose de regrouper ce genre de questions.

Je passe la parole à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), à Madame AIRES, qui va nous parler de l'incitation financière à la dépollution des eaux de rejets urbains par temps de pluie et de la position de l'agence. Ce sera peut-être un début de réponse à votre question.

**L'INCITATION FINANCIERE A LA DEPOLLUTION DES REJETS URBAINS PAR TEMPS DE PLUIE : LES AIDES PROPOSEES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

**MME NADINE AIRES, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE** : Je vais vous présenter dans les grandes lignes les volets d'intervention de l'AESN dans le domaine des eaux pluviales. Je le déclinerai en deux grands points : d'abord les études, ensuite les aménagements.

Pourquoi les études ? L'agence considère que c'est un préalable indispensable. On va les séparer en deux parties, d'une part des études dites générales ou globales, d'autre part des études dites ponctuelles ou spécifiques.

Concernant les études globale générales, ce sont des études qui permettent au maître d'ouvrage d'acquérir une bonne connaissance de son territoire, qui permettent également de bien connaître le fonctionnement du système d'assainissement et qui se situent à l'échelle d'une zone urbaine et du système d'assainissement.

Ces études permettent également d'évaluer à leur juste valeur les enjeux liés à l'urbanisation, d'identifier les problèmes éventuels et d'y trouver si possible des réponses, des moyens d'action qui permettent de résorber ces problèmes Ces études sont subventionnées par l'agence à hauteur de 70 %.

Deuxième catégorie d'études, ce sont des études plus spécifiques ou plus ponctuelles qui peuvent permettre d'acquérir une meilleure information, une meilleure analyse des contraintes locales, qui peuvent aussi toucher davantage la recherche et le développement, qui peuvent permettre d'améliorer ou d'adapter des procédés de traitement. Ce sont des études qui peuvent se situer à l'amont immédiat de la réalisation de projet. Ce sont des études d'avant-projet qui conduiront à l'élaboration d'un dossier de consultation des entreprises pour mettre en œuvre concrètement les projets.

Ces études, suivant leur type, peuvent être aidées à hauteur de 30 % à 50 % de subvention puisque nous sommes sur les projets que l'agence est susceptible d'aider. L'agence est susceptible d'accompagner des travaux et des aménagements pour limiter ou réduire les impacts qui se situent pour partie à l'amont des réseaux d'assainissement, pour partie à l'aval sur les réseaux.

A l'amont des réseaux d'assainissement, il s'agit de diminuer, de réguler les apports issus des eaux de ruissellement et d'essayer de réduire également les émissions de polluants qui y sont associées.

Plus à l'aval sur le réseau, il s'agira de traiter les effluents pour lesquels c'est nécessaire.

Les aides financières de l'agence sont accordées avec deux grands principes de base. On va essayer de définir un montant retenu par l'agence. Pour cela, on va faire référence à ce qu'on appelle un prix de référence et on va appliquer sur le montant retenu par l'agence un taux d'aide qui est variable suivant le bassin et qui a été ajusté en fonction de l'intensité des actions nécessaires et des enjeux sur le milieu.

La carte que vous avez sous les yeux indique en rouge les zones sur lesquelles les aides sont les plus importantes et en vert les zones sur lesquelles les aides sont les moins importantes. La région Ile-de-France se situe dans la zone la mieux aidée. Globalement, sur le bassin, les taux d'aide se situent entre 30 % et 45 % de subventions auxquelles il faut ajouter des avances.

Quelles sont ces actions que l'on peut décliner à l'amont et à l'aval ? A l'amont des réseaux, on a la possibilité d'une aide à la déconnexion des eaux de gouttières pour laquelle le prix de

référence sera calé sur 1 310 € par branchement. Deuxième possibilité qui englobe, au-delà des eaux de toitures, d'autres eaux de ruissellement qui peuvent être issues de routes, de parkings, etc., on passe à une autre rubrique qu'on va appeler maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement ; les aides accordées par l'agence se référeront à un prix de référence qui est de 609 € le m<sup>3</sup> stocké et/ou à filtrer, avec des contraintes sur le volume max stocké sur les ouvrages ou aménagements à considérer, et des contraintes également sur les débits de fuites maximums autorisés sur ces ouvrages.

Dans certains cas, ces actions à l'amont ne suffisent pas. Sur tout le domaine existant, elles ne permettront, au moins dans un avenir immédiat, que de compenser l'imperméabilisation diffuse liée à la mise en œuvre d'imperméabilisation d'accès à des maisons privées ou à des locaux communs, à des mises en place de vérandas et choses dans ce genre. De toute façon, dans un certain nombre de cas, notamment sur réseau unitaire, on a besoin de compléter ces actions par des actions à l'aval qui sont de plusieurs types.

Sur réseau unitaire, la première solution est d'essayer de stocker une partie des effluents en temps de pluie sur des ouvrages de stockage régulation pour les envoyer aussi sur station d'épuration avant rejet. Au-delà d'un certain débit, on aura une surverse et, dans un certain nombre de cas, ces surverses d'unitaires vont elles aussi poser problème pour le milieu. On aura donc besoin d'installer sur ces surverses des ouvrages. Ce sont des ouvrages soit enterrés soit à ciel ouvert soit extensifs soit intensifs qui auront comme objectif d'intercepter par décantation les polluants dits particuliers.

Comme l'a mentionné Bruno TASSIN, une grosse partie des polluants de temps de pluie sont fixés sur les particules et relativement facilement décantables. C'est la première des actions qui est souvent envisagée. Cette décantation peut être dans un certain nombre de cas accélérée et on parlera par exemple de clarifloculation.

D'autres types d'actions peuvent être mis en place sur réseau séparatif pluvial. Elles se déclineront en termes de moyens techniques de la même façon que celles-ci sont mises en place sur les déversoirs d'orage, avec une petite différence, un autre type d'ouvrage qu'on ne rencontre pas sur les déversoirs unitaires, ce sont des plans d'eau, des bassins en eau, etc.

On vient de parler des urbanisations existantes et des moyens d'action que l'agence est susceptible d'accompagner par ses aides financières. Un volet important sur lequel nous avons un enjeu majeur, ce sont les urbanisations nouvelles. C'est pourquoi l'agence a mis en œuvre, dans le cadre de son 9<sup>ème</sup> programme, un nouveau système appelé « label urbanisations nouvelles » dont l'objectif est d'inciter à la mise en œuvre d'aménagements pérennes qui prennent en compte entre autres les eaux de ruissellement.

Les zones labellissables sont toutes les zones nouvelles sans aucune distinction. Les aides financières sont de type forfaitaire.

L'idée derrière de label urbanisation nouvelle, c'est d'essayer de travailler sur la force de l'exemple et sur toute la durée de vie d'un projet en accompagnement soit d'une collectivité soit d'un aménageur public ou privé. Les démarches d'instruction proposées se déclinent en commençant par les études. Dans ces études, on essaiera d'être vigilant sur un certain nombre de points, notamment sur la prise en compte de l'eau dans ces projets d'aménagement et, pour partie, on sera très vigilant sur la gestion des eaux de ruissellement, sur la façon dont sont gérées ces eaux de ruissellement notamment intégrées dans le bassin versant, la façon dont également sont respectées les zones humides qui pourront être présentes préalablement sur ces zones d'aménagement. Sera prise en compte

également la façon d'appréhender l'imperméabilisation ou la non-imperméabilisation des sols, la façon à laisser à ciel ouvert l'eau, de façon à visualiser son écoulement et de travailler sur le choix des matériaux, etc.

C'est sur toute la durée de vie du projet que sera jugée l'attribution ou non définitive du label. Elle intégrera la prise en compte des phases chantier, la réception des travaux, et toute la pérennisation du projet à travers les documents d'information entre autres et la gestion, l'entretien des espaces, etc.

Merci pour votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Merci. Je pense avoir compris que l'Agence de l'Eau a une politique de financement concernant les eaux pluviales qui s'intéresse aussi bien au traitement à l'amont qu'au traitement à l'aval et qu'elle commence à s'intéresser à l'aménagement urbain, ce qui est une évolution intéressante pour une institution qui s'occupait uniquement d'eau à son commencement car cela a effectivement un impact sur les eaux pluviales.

**M. VINCENT DESLOGES, DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT DE PLAINE COMMUNE** : J'ai vu que les conditions pour disposer d'aides pour la rétention étaient un débit de fuite strictement inférieur au 10 litres/seconde/hectare. Est-ce bien « strictement inférieur » ou « inférieur ou égal » ?

Sur le territoire sur lequel je travaille, le débit de fuite que nous tentons de respecter est de 10 litres/seconde/hectare et j'ai pu voir dans votre document que le débit de fuite devait être strictement inférieur à cette valeur pour disposer d'une aide, est-ce strictement inférieur ou inférieur ou égal à ?

**MME NADINE AIRES** : Normalement, c'est strictement inférieur mais vu l'incertitude sur la connaissance des débits, c'est un peu illusoire.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Merci pour la réponse. D'autres questions ?

**M. DOMINIQUE BIDOU, ASSOCIATION POUR LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE** : Une question basique : quel est l'ordre de grandeur des aides ? Pour le label « Aménagement s'inscrivant dans la démarche de labellisation AESN », est-ce à l'hectare ?

**MME NADINE AIRES** : C'est forfaitaire, défini à l'hectare. Pour la zone Ile-de-France, elle s'établit à 10 000 € par hectare aménagé.

J'en profite pour répondre à ce qui a été dit tout à l'heure, c'est-à-dire que l'agence commence à s'intéresser aux aménagements urbains. L'agence s'intéresse depuis très longtemps aux aménagements urbains. Simplement, elle s'y intéressait de façon différente. Je pense qu'elle a contribué à l'acquisition de connaissances sur les techniques alternatives assez grandement et Jean-Pierre TABUCHI qui est dans la salle pourrait en parler et en témoigner puisqu'il a été un des premiers acteurs à s'intéresser au sujet.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Je ne mettais pas en doute le rôle de Jean-Pierre TABUCHI dans les questions.

Je vous propose de passer en continu à la table ronde.

## TABLE RONDE

Se joignent à nous Michel VAMPOUILLE, vice-président à l'Environnement et au Développement durable et à l'Eco-région du Conseil régional d'Ile-de-France, et Michel LAMBOLLAY qui représente l'association ATTAC 93, qui vont peut-être compléter ce qui vient d'être dit avec deux points de vue un peu différents, avec un point de vue politique et un point de vue d'une association... j'allais dire plus au niveau du citoyen mais là je fais une gaffe...

**M. MICHEL VAMPOUILLE, VICE-PRESIDENT A L'ENVIRONNEMENT, AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET A L'ECO-REGION :** Les politiques sont aussi des citoyens par ailleurs ! Je reçois aussi des eaux de pluie sur mon toit et je produis aussi des eaux usées.

Je voudrais d'abord dire que le débat sur l'eau se situe aussi dans un environnement qui n'est pas seulement celui de l'eau, qui est éventuellement celui du changement climatique qui fait que, normalement, si les modèles sont bons, on devrait avoir beaucoup plus de pluie en hiver et beaucoup moins en été, même si cela ne s'est pas vraiment vérifié ces dernières années en Ile-de-France. Cela renforce aussi l'importance d'avoir une réflexion sur la gestion des eaux pluviales et une réflexion qui anticipe le changement climatique qui est plutôt un problème supplémentaire.

D'autres évolutions sont davantage positives car la pollution de l'eau, c'est en grande partie la pollution de l'air ; on devrait s'orienter vers un air qui aura une qualité qui ira toujours en s'améliorant puisqu'elle s'améliore depuis longtemps en Ile-de-France, elle continue à s'améliorer, et si on est toujours en dessous des normes, c'est parce que celles-ci se renforcent.

Dans les cinq, dix, quinze, vingt ans qui viennent, nous devrions avoir un air de bien meilleure qualité, donc une eau de pluie de bien meilleure qualité.

Un sourire sur solaire et zinc. Si on remplaçait les toitures de Paris en zinc par des capteurs solaires, pour certains qui peuvent avoir la couleur et la forme du zinc, on pourrait avoir des opérations financées par l'Agence de l'Eau, on n'aurait plus de zinc dans l'eau, on aurait un problème de pollution en moins.

Je dis cela en plaisantant mais à peine. Les politiques qui se déroulent par ailleurs ont un impact sur la qualité de l'eau. Quand on développe fortement les transports collectifs pour réduire la circulation routière, cela a aussi un impact fort sur la qualité de l'air donc sur la qualité de l'eau. Il y a aussi des éléments un peu plus positifs.

Sur l'eau comme sur l'ensemble des sujets, il y a quelques principes et quelques réalités. Le premier principe qui est celui que la Région applique depuis de nombreuses années, en lien avec l'Agence de l'Eau, mais la Région a toujours un petit temps d'avance car on n'a pas de responsabilités directes et les interventions financières de la Région, c'est pour aller plus loin que le strict respect de la réglementation, ce premier principe est un principe de proximité. Il est vrai sur les eaux usées et sur les eaux de pluie.

Le deuxième, c'est un principe de valorisation c'est-à-dire sortir de l'idée que de l'eau tombe et que c'est embêtant, mais que c'est une ressource, et se demander ce qu'on pourrait en faire. On le voit dans les différentes interventions, le pas a été franchi intellectuellement et dans les documents de planification. Simplement, la France est un pays qui sait faire des

beaux plans, des beaux schémas directeurs et après, dans l'application, les schémas directeurs sont dans un placard et y restent souvent plus ou moins.

Sur le SDAGE, il a été dit que l'ensemble des bassins devaient faire leurs schémas locaux. L'Ile-de-France compte un SDAGE sur 20 ou 25 qui devraient exister. Quelques autres sont en cours d'élaboration mais à une vitesse lente et dans beaucoup d'endroits il ne se passe toujours rien.

Donc, principe de valorisation : de l'eau tombe, que peut-on en faire ? Il existe différentes solutions selon différents endroits. On peut la réutiliser sur le bâtiment pour les usages non potables de l'eau distribuée dans les réseaux. On peut l'utiliser localement pour de l'arrosage, du nettoyage. A une époque, la SNCF allait pomper de l'eau dans la nappe de l'Albien néocomien qui est une réserve stratégique pour nettoyer les wagons et les machines. Il n'y a pas vraiment de nécessité d'avoir une eau extrêmement pure pour nettoyer des machines.

Après, il y a l'idée que l'eau, y compris dans la ville, ce n'est pas quelque chose dont on doit forcément avoir peur. Or, souvent, quand on circule ici ou là en Ile-de-France sur des projets d'urbanisation, y compris des projets sur lesquels il y aurait les espaces pour avoir des zones inondables en cas de forte pluie, les réflexions d'élus ou d'habitants sont : « Si de l'eau arrive de temps en temps, les enfants pourront se noyer, on aura des moustiques, etc. » Un certain nombre d'idées courent qui font que, pour beaucoup, quand l'eau tombe, on la met dans les tuyaux, elle s'en va, on n'a plus de problème. Il faut donc sortir de cette idée.

Ensuite, le principe de diversité. Ce qui est vrai sur l'Orge aval ne l'est pas forcément dans le cœur de Paris. Il n'existe pas de solution unique sur le sujet de l'eau comme sur le sujet de l'énergie, comme sur l'ensemble des sujets. Nous sommes dans un pays avec une histoire très jacobine : pour un problème, une solution qui doit venir d'en haut, tout le monde en dessous doit réagir de la même manière. Il faut changer complètement. Effectivement, de l'eau tombe, et selon l'endroit où on est, on va la valoriser différemment, l'utiliser différemment, la traiter différemment.

C'est un peu plus compliqué, cela suppose aussi que les urbanistes, les bureaux d'études travaillent d'une manière différente. Pour un projet d'urbanisme, on sait entrer dans son ordinateur la quantité d'eau qui tombera parce que les modèles le disent, la quantité de surfaces, un tuyau de tel diamètre pour que cela aille plus loin et la solution est réglée, alors que là on est sur des options où, en fonction du sol, du sous-sol, de la densité de l'urbanisation, des réseaux disponibles ou pas, on agira de manière différente.

Y compris quand on dit « urbanisation nouvelle », cela peut être très différent. Quand on crée un quartier nouveau dans la zone dense de Paris, il est peu probable qu'on gère l'eau différemment, un peu à la marge. On peut mettre des toitures végétalisées, arroser les espaces mais cela ne sera pas très différent de la gestion actuelle.

Quand on crée une urbanisation nouvelle sur le plateau de Saclay où il n'y a rien, on peut avoir un objectif de zéro rejet et avoir une station d'épuration sur Saclay et une gestion des eaux de pluie qui fassent que l'ensemble des eaux de pluie sont utilisées localement. Il faut apprendre à travailler d'une manière très différente.

La récupération des eaux de pluie suppose aussi à terme qu'on remette en cause le principe de financement des agences de l'eau. Aujourd'hui, le principe est que l'eau paie l'eau. Je prends mon cas personnel, je triche un peu, je récupère les eaux de pluie chez moi, je les utilise dans mes toilettes, dans la machine à laver. Je consomme beaucoup moins d'eau

potable mais je rejette autant d'eau et de matières dans le réseau d'assainissement, donc je ne contribue pas à la hauteur à laquelle je devrais contribuer au système d'assainissement de mes eaux usées.

La valorisation des eaux de pluie suppose qu'on redéfinisse aussi le financement global de l'eau. Ce qui veut dire aussi qu'il ne faut pas être dans l'illusion que, parce qu'on va récupérer l'eau de pluie, la facture d'eau va diminuer. Globalement, il y a un certain nombre d'investissements qui sont des coûts relativement fixes et, plus on récupérera d'eau de pluie, plus le prix du mètre carré d'eau potable augmentera puisque la part assainissement a des chances de rester relativement fixe.

Ce qui peut diminuer mais qu'on voit très indirectement, c'est le fait que quand sur une urbanisation on récupère de l'eau à la parcelle, cela veut dire que la collectivité sur la construction du réseau de tuyauterie aura moins d'investissements à faire. Cela peut être très indirect et ne pas être vu car ce ne sont pas les mêmes sources de financement. Souvent, les réseaux sont assez peu subventionnés par l'Agence de l'Eau et par la Région, c'est un investissement des collectivités. On peut avoir paradoxalement des diminutions de coût qui ne sont pas là où on les attend ou du moins les citoyens les attendent. Ils risquent de continuer à voir augmenter l'eau potable.

*(Applaudissements)*

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Merci Michel VAMPOUILLE. Il faut d'autant plus l'applaudir qu'il a reconnu qu'il avait triché un peu.

**M. MICHEL VAMPOUILLE** : Je ne récupère pas tant que cela les eaux de pluie mais certains le font beaucoup et ne paient pas ce qu'ils devraient payer.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Non seulement vous avez triché un peu mais vous êtes en avance sur la réglementation. Nous en reparlerons tout à l'heure quand nous parlerons de l'utilisation des eaux de pluie.

Je passe la parole à Monsieur LAMBOLLAY.

**M. MICHEL LAMBOLLAY, ATTAC 94** : Bonjour. Je me propose de vous présenter d'abord ce qu'est l'association ATTAC, ensuite de développer la problématique de Seine aval au travers des coûts, et enfin de conclure sur la densification urbaine prévue par le SDRIF qui a un impact sur le réseau d'assainissement.

ATTAC, ce n'est pas les supermarchés, ce sont eux qui ont repris notre logo. C'est d'abord une association d'éducation populaire qui a pour fonction de promouvoir ce qu'on appelle la taxe Tobin, taxation sur les transactions financières. Plus globalement, nous luttons contre le néo-libéralisme c'est-à-dire l'ouverture tous azimuts des services publics au marché parce que nous sommes conscients que cette libéralisation que nous considérons outrancière accroît les inégalités sociales. Or, nous considérons aussi que les inégalités sociales sont à la base des inégalités environnementales. Un exemple concret, le réchauffement climatique vient des pays du nord et les pays du sud vont en être victimes.

Effectivement, cette cohérence « l'inégalité sociale engendre une inégalité environnementale » a aussi une cohérence historique et on va faire un lien sur l'eau. Les politiques hygiénistes du début du siècle, par exemple, ont permis d'éviter des épidémies. Or, les plus pauvres étaient d'abord les premières victimes des épidémies.

La possibilité d'obtenir de l'eau courante dans chacun de nos habitats et de l'assainir, ce qui permet d'éviter quelques problèmes d'hygiène, est aujourd'hui abordée par la problématique de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales. Il y a un projet de restructuration de Seine aval. J'ai simplement lu le document, je ne sais faire que des règles de trois, je ne suis pas très intelligent. J'ai regardé d'abord combien cela coûterait. J'ai remarqué que la tendance était à la hausse entre 2005 et 2016, c'est-à-dire que le coût par litre de l'assainissement passait de 0,50 € à 0,96 €/litre, soit 100 %. On peut dire que 100 %, pour 150 litres consommés par individu, c'est égal à 75 € d'augmentation entre 2005 et 2016.

Malheureusement, quand vous faites un petit calcul et que vous considérez une famille de 4 personnes, cela fait 300 €, soit 50 % du RMI. Or, en Seine-Saint-Denis, il y a beaucoup de pauvres. En France, des régions et des départements sont pauvres. Effectivement, certains départements seront beaucoup plus touchés que d'autres et certains individus aussi.

Lorsqu'on fait une simple décomposition des coûts, il suffit de regarder la part consommée par la mise en place de l'usine d'épuration et celle par la mise en place de tunnels. Je crois me souvenir qu'il s'agit de 4 Md€, 800 M€ pour la construction de Seine aval. Seine aval, dans la décomposition des coûts, c'est 0,20 €/litre. Lorsque on demande comment vont évoluer les stratégies de production et d'assainissement au travers de Seine aval puisqu'on va restructurer l'ensemble de l'usine, on constate qu'on va générer des gains de productivité d'environ 80 M€. C'est un calcul de coin de table au précédent débat public auquel j'ai assisté.

Est-ce que l'augmentation des coûts se justifie ? Je veux bien accepter qu'on augmente de 100 % la part payée par l'utilisateur mais que deviennent les gains de productivité et où sont-ils réinjectés ? Parce qu'il y a au moins une part de capital qui peut être réinjectée au profit de l'utilisateur.

On peut me dire qu'on va moderniser, réinvestir, qu'une partie de ces gains de productivité ira dans le paiement des emprunts mais, concrètement, il y a une augmentation des coûts, des gains de productivité, et cette augmentation des coûts est principalement portée non pas simplement par l'usine d'Achères mais aussi par la problématique des réseaux. Et là on intervient en plein dans le débat technique que nous avons aujourd'hui. Ces tunnels sont-ils justifiés ou non ?

On pourrait penser qu'il y a toujours avantage à densifier puisqu'un réseau coûte de moins en moins cher quand de plus en plus d'utilisateurs se raccordent. C'est une théorie banale. Les réseaux ont des coûts décroissants. Cela signifie qu'à un moment, densifier la région Ile-de-France, ce qui est prévu par le SDRIF, aura sans doute un avantage, cela permettra de mutualiser les coûts du point de vue des réseaux.

Certes, mais comme vous le savez, le problème de la densification urbaine est un problème extrêmement complexe qui regroupe aussi la possibilité et la problématique de la rente foncière et l'augmentation des coûts du logement. Là, on a un autre problème qui, dans ce cadre, n'est pas tranché du point de vue de la recherche parce que, effectivement, faut-il densifier la région européenne ? Faut-il ne pas la densifier ? Comment la densifier ? On est à « comment la densifier ? » car un consensus dit que densifier une région urbaine permet de limiter les coûts attachés au transport et permet de limiter les coûts énergétiques.

Nous n'avons pas trop d'opposition. Notre véritable problème se situe dans le fait qu'aujourd'hui les dispositifs concernant la possibilité de récupérer les eaux de pluie sont peut-être insuffisants.

Un exemple concret. L'espace urbain est principalement occupé par la voirie. La voirie se décompose en routes et trottoirs. Je ne parle pas des parkings. Quelles sont les politiques à mettre en œuvre du point de vue des municipalités pour faire des trottoirs des zones de récupération ? Aujourd'hui, quand une municipalité refait ses trottoirs, elle met du bitume. Or, il existe des possibilités de bitume perméable c'est-à-dire des possibilités de récupérer une partie de l'eau pour ces espaces urbains.

Cet espace public est une partie non négligeable de l'espace urbain. Vous avez l'habitat et l'espace public.

Une question se pose dans la problématique de la densification : comment préserver les plus pauvres des coûts attachés à la densification, parce qu'il y aura des coûts ? A travers un financement global (je rejoins M. VAMPOUILLE, nous sommes aussi pour une problématique plus globale de financement de l'eau), qui devrait selon nous passer par une taxation plus importante des revenus du capital.

*(Applaudissements)*

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Merci.

**M. JEAN DELAUNAY, CONSEILLER MUNICIPAL A CONFLANS-SAINTE-HONORINE** : Ma question est basique, elle est en rapport avec la dernière question. Je souhaitais la formuler avant la présentation d'ATTAC.

On a déjà travaillé avec l'AESN pour un schéma directeur d'assainissement, les actions à mettre en œuvre, la programmation. Ma question qui est normale dans un débat public qui va aussi vers le public (on l'oublie parfois avec des débats très techniques) est la suivante : quelle est la durée de vie et l'engagement de l'AESN sur les aides qu'elle est susceptible d'accorder ? Est-ce qu'on peut me répondre aujourd'hui ?

Ma question n'est pas naïve.

**M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE** : Nous fonctionnons avec des programmes pluriannuels dont la durée est variable, en gros cinq ans. Les modalités d'aide de l'agence sont valables pour cinq ans. Là, c'est de 2007 à 2012. On ne sait pas ce que sera le prochain programme, je ne peux pas vous répondre.

**M. GILLES LEPARMENTIER, ASSOCIATION VAL-DE-SEINE VERTS** : Pour continuer dans le sens de Monsieur LAMBOLLAY de ATTAC qui évoquait l'aspect porosité des sols, quelles mesures prend l'agence de bassin pour inciter les maîtres d'ouvrage qui réalisent ces chaussées, ces routes, ces parkings, ces surfaces quand on sait l'importance sur la qualité des eaux ?

Quelle démarche effectue-t-elle ? Entretient-elle quelques contacts avec d'autres organismes ou syndicats comme le SICTOM en région parisienne qui traite les déchets source de tant de nuisances, même si ce SICTOM ne s'occupe pas directement des déchets des bâtiments, par exemple la peinture qui finit bien souvent dans les égouts ? Je l'ai remarqué récemment près de chez moi, on voit des tâches d'huiles de vidanges autour de la bouche d'égout. Quand on sait toutes les petites piles que l'on trouve dans les encoignures de trottoir chargées de métaux lourds qui se désagrègent et qui finissent souvent dans les égouts, quelle approche a l'agence de bassin sur le cousinage qu'elle pourrait entretenir avec le SICTOM ou les opérateurs des surfaces ?

**MME NADINE AIRES** : Je crois avoir compris la deuxième question. Pour la première, vous avez parlé des enrobés poreux, des routes, etc.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Est-ce que l'Agence de l'Eau peut financer ce genre d'équipement ?

**M. GILLES LEPARMENTIER** : Peut-on imaginer une agence de bassin qui pourrait financer des attentions particulières pour le traitement des surfaces de voirie ? Quel financement pourrait-elle apporter pour l'incitation auprès des praticiens du bâtiment pour éviter de jeter la peinture et les fins de seaux dans les lavabos ?

**MME NADINE AIRES** : J'entends deux choses mais je ne suis pas sûre de bien entendre. Il y a d'une part l'accompagnement de l'agence pour tout ce qui est mise en œuvre de surfaces non imperméables. Nous aidons depuis longtemps. Nous avons essayé d'améliorer notre système d'accompagnement aux techniques alternatives au fil du temps. Récemment, nous avons fait une évaluation des aides apportées sur un certain nombre de réalisations parmi lesquelles il y avait beaucoup de chaussées à structure réservoir, pour moitié à peu près avec une conception en enrobé drainant en surface. Malheureusement, ce n'est pas toujours le choix qui est fait car, pour l'agence, la contrepartie qui n'est pas toujours appréciée de ceux qui mettent œuvre l'enrobé drainant c'est-à-dire le colmatage, c'est l'interception de la pollution.

Nous apprécions les enrobés drainants pour beaucoup de raisons, parce que cela ralentit les flots, cela limite les volumes envoyés vers les réseaux, cela limite le débit, et en plus cela intercepte les polluants. Nous sommes preneurs à 100 % des enrobés drainants.

Le problème que nous rencontrons derrière, qu'il faut accompagner et prendre au sérieux, ce sont les pratiques d'entretien. On rencontre encore trop souvent des pratiques d'entretien qui ne sont pas du tout adaptées à ce type de revêtement. Je ne dirai pas que nous faisons tout bien aujourd'hui, ce n'est pas le cas, mais nous sommes dans la voie de l'amélioration, nous essayons de trouver les bonnes solutions qui vont vers une meilleure prise en compte de ces éléments.

Les deux points majeurs qui pèchent aujourd'hui sont d'une part l'alimentation, la façon dont on alimente ces systèmes alternatifs, et l'entretien. Ce sont les deux points sur lesquels nous devons absolument travailler avec les collectivités.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : La deuxième question considérait que l'environnement était un tout, tout le monde sera d'accord. Est-ce que l'Agence de l'Eau a des contacts avec d'autres organismes qui s'occupent d'environnement ?

**MME NADINE AIRES** : Bien sûr, il y a des contacts. Là aussi, c'est parfaitement perfectible. Je suis plutôt mal à l'aise pour répondre car cela touche des services direction de l'agence auxquels je n'appartiens pas, je connais assez mal le contenu de leurs prestations. Je sais que des chose sont faites mai je ne pourrai pas vous en parler dans le détail.

**M. JEAN-PIERRE TABUCHI** : Il existe des aides dans le domaine des déchetteries mais l'activité principale de l'agence dans la gestion des déchets est la gestion de l'élimination des sous-produits issus des traitements des eaux dans le domaine industriel. Une fois qu'on a aidé à la dépollution des eaux dans les process industriels, encore faut-il s'assurer que les produits retenus dans ces processus de dépollution aient une bonne destination, et nous aidons au niveau des centres d'élimination de ces déchets.

Je crois qu'il y a des choses sur les déchets de l'énergie, mais c'est marginal.

**MME NADINE AIRES** : On essaie aussi de favoriser l'acquisition de connaissances quant aux origines et aux sources de polluants à travers des programmes de recherche comme OPUR et d'autres. Un sur les sous-produits est en cours, qui pour partie s'intéresse à des substances particulières comme le titane.

**M. MICHEL VAMPOUILLE** : Toutes les pollutions finissent par arriver à l'eau. On pourrait dire que l'Agence de l'Eau devrait supprimer le ministère de l'Environnement et faire toute la politique environnementale, soutenir l'agriculture biologique, etc. A un moment, il faut mettre chacun des acteurs devant ses propres responsabilités et pas simplement attendre d'une agence qui est censée gérer l'eau qu'elle fasse tout.

Je vais prendre un exemple. La Région a lancé voici quelques semaines le Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins. J'ai discuté voici quelques jours avec une directrice d'un laboratoire dans un hôpital, il y avait eu un contrôle qualité dans les heures précédentes, ils s'étaient rendu compte que, sur des traitements anticancéreux utilisés à 25 % de la dose, le reste partait dans les égouts alors qu'on pensait que la gestion des déchets hospitaliers était bonne.

Pour autant, est-ce l'Agence de l'Eau qui doit payer la gestion des déchets en milieu hospitalier ? Je n'en suis pas certain.

Nous devons sortir de l'idée qu'un organisme s'occupe d'environnement et de qualité. Au contraire, cette exigence de qualité environnementale doit être présente chez tout le monde. Pour mobiliser les acteurs et faire en sorte que chacun dans sa vie privée, dans sa vie professionnelle, dans ses choix, prenne en compte cette question, il faut que chacun en sente la responsabilité sinon on peut avoir la tentation qui est celle des Parisiens. Si dans le débat public on ne sent pas beaucoup de Parisiens mobilisés, c'est parce que pour eux c'est l'eau, cela part à Achères. Ce n'est pas leur problème.

C'est la raison pour laquelle nous sommes très attachés au principe de proximité parce que plus on est proche, plus on voit la pollution et plus on fera d'efforts pour que cette pollution n'existe plus en se disant qu'il vaut mieux qu'elle n'existe pas plutôt que de la traiter. Sinon l'Agence de l'Eau peut aussi payer la politique de développement des transports collectifs parce que cela fait moins de voitures et donc moins de pollution !

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Cela rejoint ce qu'on disait tout à l'heure sur la problématique des eaux pluviales et le fait qu'un certain nombre d'acteurs étaient intéressés par cette problématique bien que ne s'intéressant pas directement à l'eau. Si je vous entends bien, cela veut dire que, dans le cadre du débat public que nous avons à l'heure actuelle, il faudrait que des organismes qui ne sont pas directement intéressés à l'eau s'intéressent aussi au débat public ?

**M. MICHEL VAMPOUILLE** : Je ne pense pas que dans les écoles d'architecture aujourd'hui on parle de la question de l'eau pour les élèves architectes ou dans les écoles d'urbanisme. C'est quelque chose qu'ils ne connaissent pas. Ils ne connaissent rien ou pas grand-chose à toutes les questions environnementales notamment sur l'eau.

Sur ces sujets, on saura faire un très beau SDAGE, un très beau plan régional déchets. Quelqu'un parlait des déchets du BTP, il existe des plans départementaux, j'en ai discuté avec des professionnels il n'y a pas très longtemps, ils sont dans les placards et ne servent à rien.

Nous sommes dans un pays où, une fois qu'on a fait un beau plan, on croit que c'est terminé. En fait, on a un enjeu de formation professionnelle sur ce sujet comme sur l'ensemble des sujets environnementaux qui est l'enjeu essentiel. On connaît les solutions. On n'a pas d'innovation à faire, on n'a qu'à aller voir ce qui se passe ailleurs et même ce qui commence à se passer en France et en Ile-de-France. Quelques réalisations exemplaires existent, le syndicat de la vallée de l'Orge fait un travail remarquable. Comparé à tous les endroits où il ne se passe rien ou pas grand-chose, si on attend que les opérations pilotes soient réalisées, qu'elles aient fait leurs preuves au bout de dix ans, dans quinze ans, on n'aura pas changé grand-chose.

Je pense que l'enjeu principal est probablement un enjeu de formation professionnelle, à la fois initiale et tout au long de la vie des acteurs économiques.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Vous voulez réagir sur les aspects de formation ?

**MME MARJORIE GRIMALDI, VEOLIA EAU** : Mon intervention est plus liée à mon jeune âge et au fait que je suis sortie récemment de mon cursus scolaire. Les urbanistes sont formés aux questions de l'environnement. Les premiers à s'être penchés sur les questions des techniques alternatives et leur application sont à mon sens les urbanistes.

Je pense qu'il y a une mauvaise communication entre le domaine de l'eau et l'urbanisme, mais le domaine de l'urbanisme a été le premier à s'intéresser à l'application des techniques alternatives.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Nous pourrions revenir dans la deuxième partie du débat sur cette question de la formation, en particulier des urbanistes. Je passe d'abord la parole à M. PUYFAUCHER.

**M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER** : Je me pose toujours des ordres de grandeur. J'ai vu que beaucoup d'actions étaient faites par l'Agence de l'Eau, qu'est-ce que cela représente en volume financier ? En avez-vous une idée ? Il est bien beau de dire qu'il y a 1 030 € pour se déconnecter du réseau mais, globalement, annuellement, quel montant cela représente-t-il en aides financières pour améliorer le traitement des eaux pluviales ?

**MME NADINE AIRES** : Sur l'ensemble du 8<sup>ème</sup> programme qui a pris fin l'année dernière, qui comportait trois années, ce sont 99 M€ d'aides qui ont été apportées à ce titre.

**M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER** : Pour les trois années ?

**MME NADINE AIRES** : Non, à diviser par quatre.

**M. HERVIEU** : Pour répondre sur la gestion des eaux pluviales en sites très denses, ils ont besoin d'une animation aquatique. Une seule référence, Potsdamer Platz à Berlin, le réseau Piano qui consiste à récupérer l'eau et à la faire circuler dans la ville pour que ce soit un élément d'animation à ciel ouvert. Nous avons un plan dans notre Val de Seine qui s'appelle « Mettre les rues à l'air » sur les portions où c'est possible comme pour la Bièvre, pas sur la totalité.

Est-ce que la technique japonaise, le traitement sur membrane en pied d'immeuble, est interdite ? Je ne pense pas que la toiture végétalisée soit un détail epsilon, c'est considérable en matière de rétention et en matière thermique pour l'étage en dessous.

Sur « architecte et urbanisme », je n'ai pas mis un pied dans une école d'architecte, ce n'est pas grave mais le problème est que ceux qui savent, ceux qui veulent faire se confrontent à des règlements.

Au Lycée Léonard de Vinci à Calais, une jeune architecte a fait un travail énorme. Philippe MADEC pour son centre de loisirs dans l'ouest parisien aussi. Il faut être contre la DDASS contre la DRASS car les enfants sont susceptibles de boire l'eau des WC qui n'est pas propre ! La personne qui veut faire est confrontée à des règlements d'un autre âge. Il faut enfreindre la loi pour prendre en compte l'environnement et c'est scandaleux. On apprend vite, il y a internet maintenant, ce n'est pas un problème, ce n'est pas le praticien, c'est le maître d'ouvrage, le donneur d'ordre qui ne sait pas...

Je terminerai par une boutade : est-ce qu'on a mis en commun le SIAAP, l'Agence de Bassin et le CEDIF ?

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : C'était une boutade ou une question ?...

Nous terminons avec Monsieur LAMBOLLAY, ce sera la dernière intervention pour cette table ronde. Nous aurons l'occasion de revenir sur un certain nombre de questions qui ont été posées, de problèmes qui ont été évoqués dans la deuxième partie de ce débat.

**M. MICHEL LAMBOLLAY** : Je voulais réagir sur deux points. Le premier, c'est de ne pas faire de la problématique de l'eau une problématique individuelle. Souvent, on dit qu'il faut responsabiliser les individus, que les individus soient conscients de ce qui se passe, et on en fait tout comme si, à un moment, les individus pouvaient agir individuellement sur un ensemble collectif qui leur échappe totalement parfois.

Effectivement, lorsqu'on part de ce principe, à notre sens, on oublie un principe fondamental : il y a le politique et un rôle du politique. Dans ce rôle du politique, il y a deux aspects, l'aspect réglementaire et l'aspect financier. L'aspect réglementaire a été évoqué, je n'y reviens pas, mais, sur l'aspect financier, pour le moment, quelles sont les réflexions attachées peut-être à un autre développement de la finance publique concernant l'assainissement ? Quelles sont les ressources annexes que l'on pourrait compléter, quitte à remettre en cause le dogme « l'eau paie l'eau » ? Oui, il faut remettre en cause ces dogmes. Ce n'est pas impossible. Il existe des systèmes de péréquation en France, pourquoi ne pas faire une péréquation transversale ?

Prenons un exemple clair. Dans le budget de l'Etat, les recettes sont fongibles, pourquoi pas ? Où est le problème ? Il y a une vraie question.

Concernant la formation des acteurs, je rejoins Mme GRIMALDI, les urbanistes sont conscients depuis longtemps de la problématique de la gestion des flux, ne serait-ce que par l'intermédiaire des trottoirs. Ce sont des flux de marcheurs qu'il faut éloigner des flux de routiers.

C'est une vraie réflexion tant réglementaire que du point de vue du financement global. Je rejoins Monsieur VAMPOUILLE qui pose une bonne question sur le financement global et la façon de faire en sorte que les priorités soient mises en œuvre sur certains secteurs attachés au développement d'une ressource qui deviendra de plus en plus rare.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Nous arrêtons là cette première partie. Je remercie les participants à cette table ronde. Nous allons passer aux solutions possibles. Je demande à

Monsieur GOUSAILLES, directeur de la recherche et du développement au SIAAP, de venir nous parler de la position du SIAAP par rapport à cette problématique des eaux pluviales.

## DEUXIEME PARTIE : LES REPONSES POSSIBLES

### LES REPONSES POSSIBLES AU NIVEAU DU RESEAU : LE SCHEMA D'ASSAINISSEMENT FRANCILIEN

**M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DU SIAAP :**  
J'étais un peu inquiet avant de venir parce que j'avais vu le programme avec le nom des principaux orateurs, je croyais que je n'aurais plus rien à dire. Finalement, je m'aperçois que beaucoup de sujets, beaucoup de problématiques ont été évoquées et que ma présentation permettra de les éclairer.

Je vais vous parler de l'aspect qualitatif et quantitatif des eaux pluviales, des eaux usées. Les eaux usées contiennent des matières en suspension, carbone, azote et phosphore. On n'a pas dit que, dans les eaux usées, une grande partie de la pollution se présentait sous forme dissoute. Dans les eaux pluviales, on trouve des matières en suspension, des hydrocarbures, des métaux, pas d'azote ni de phosphore et très peu de pollution sous forme dissoute.

Si on a des réseaux séparatifs, chacun des réseaux va envoyer les eaux vers leur destination respective, la station d'épuration pour les eaux usées, pour les eaux pluviales plus ou moins variables. En revanche, en cas de réseau unitaire, on mélangera le tout et on sera confronté à l'ensemble des problématiques qualitatives.

Sur l'aspect quantitatif, réseau séparatif, eaux usées, c'est l'alternance jour/nuit, la variation des débits. Sur le réseau pluvial, c'est zéro ou beaucoup.

Cela pose déjà des questions. Dans le réseau d'eaux usées, l'alimentation est continue et, si on veut traiter, on peut faire de la biologie qui a besoin de la continuité, de la durée. En revanche, sur le réseau d'eaux pluviales, c'est discontinu et on ne peut pas mettre en place de biologie, ce sera forcément du physico-chimique et cela a des limites.

Par temps sec, un réseau unitaire ressemble à un réseau séparatif eaux usées. Par temps de pluie, les variations de débit sont très importantes.

Qu'en est-il du SIAAP ? Le cœur, c'est un réseau unitaire. Quand on s'éloigne du cœur, on rencontre des réseaux un peu mixtes avec de zones séparatives plus ou moins affirmées. Plus on s'éloigne, plus on rencontre du séparatif. Ce qui veut dire que le SIAAP sera confronté à des problèmes de toutes natures tels que ceux qui ont été évoqués tout à l'heure.

Si on rentre dans les mesures, sur les dix dernières années (1995-2005), la ligne du débit qui arrive sur les ouvrages du SIAAP se promène de 2,5 millions de m<sup>3</sup>/jour à millions de m<sup>3</sup>/jour ; en ce moment, elle descend un peu, on est plutôt vers les 2 à 2,1 millions de m<sup>3</sup>/jour. On observe aussi énormément d'excroissances avec des pointes considérables. Le 7 juillet 2001, on a vu dans les réseaux du SIAAP plus de 7 millions de m<sup>3</sup>. En août dernier, on a vu dans les 4 millions de m<sup>3</sup>, donc des valeurs très importantes.

Quel impact ces pluies auront sachant que, tous les ans, ce sont 400/900 millimètres d'eau qui tombent ? Il tombe de l'eau pendant 80/100 jours par an mais, pour nous, il pleut plus souvent qu'ailleurs car l'eau qui arrive dans nos réseaux peut y séjourner et les lendemains des jours de pluie sont des jours où on fait le ressuyage des réseaux, les eaux qui sont entrées la veille mettront un certain temps à arriver sur nos installations. Nous sommes impliqués environ 160 jours par an sur des problématiques de temps de pluie.

Monsieur QUEMENER nous l'a dit, nous avons une réglementation avec des respects de normes et un débit de référence, 95 % du temps qui exclut les 5 % où il peut y avoir des phénomènes pluvieux de type exceptionnel, et une DCE qui nous oblige à un résultat sur la qualité du milieu naturel, sur la qualité de la Seine et de la Marne.

La problématique du SIAAP est assez simple. Il y a la collecte des eaux, les départements, les communes qui ont leur propre réseau, et le SIAAP qui a des stations d'épuration mais sa mission est d'acheminer les eaux vers les usines d'épuration pour les rejeter dans le milieu naturel avec le moins de dégâts possible.

J'apporterai une correction aux valeurs données par Bruno TASSIN sur l'efficacité des stations d'épuration sur les métaux. C'est un peu plus que ce qui a été dit, notamment sur le cadmium, parce que si les stations d'épuration n'avaient pas d'efficacité sur les métaux, nous ne serions pas gênés quant à l'utilisation agricole des boues vis-à-vis de ces métaux. Ceci dit, on élimine assez bien certains métaux, notamment le cadmium.

Par temps sec, tout va bien. Par temps de pluie, la saturation des réseaux et des rejets s'effectue directement la plupart du temps dans le milieu naturel, à partir de réseaux séparatifs pluviaux qui sont là pour cela mais aussi des surverses des réseaux unitaires qui ne sont pas à même de tout évacuer vers l'aval. Ces déversements directs sont très dommageables mais ils ont un intérêt, c'est d'éviter les inondations. On a parlé tout à l'heure de geysers, ils sont très dommageables mais ils ont un intérêt, c'est d'éviter des inondations. Vous avez évoqué les geysers à Conflans, c'est une belle pluie qui est tombée ce jour-là.

S'agissant de la saturation des réseaux, le débit augmente trop, le réseau a une capacité de transfert limitée et l'excédent est rejeté dans le milieu naturel avec tous les dégâts que cela peut provoquer. J'ai des exemples de dégâts, on nous a dit qu'il y avait des chutes d'oxygène, mais le SIAAP organise depuis 1992-93 la mesure en continu de l'oxygène dans la Seine. J'ai un exemple avec des déversements de Clichy-la-Briche. On mesure l'oxygène à Colombes, donc quelques kilomètres en aval de Clichy-La-Briche et on voit par rapport aux valeurs initiales de 7-8 milligrammes/litre une chute à 4 milligrammes/litre.

On a aussi une mesure un peu plus en aval au barrage de Chatou, c'est un peu plus compliqué. A Bougival, la chute est très forte, de 1 milligramme/litre.

Je rappelle que nous avons repéré des saumons qui ont franchi le barrage de Poses et qui remontent dans la Seine allègrement. Ils ne sont pas encore arrivés à Chatou ni à Bougival mais le jour où il y aura des échelles à poissons, peut-être reviendront-ils ? En tout cas, nous l'espérons. Il serait dommage de les faire monter jusqu'à Bougival pour les assassiner en les privant d'oxygène à chaque pluie importante.

C'est un déversement de réseau mais la station Seine aval dont on veut mettre en place la refonte répond à quoi quand elle est surchargée ? Lors d'un épisode de juin 1999 ou 2000, on a enregistré un débit de 20 m<sup>3</sup>/seconde et un débit plus important lié à un orage. On mesure aussi l'oxygène en aval à Meulan, à Méricourt, on tombe à 0 d'oxygène dissous.

**M. Jean-Claude DEUTSCH** : Ce sont des vraies mesures ou un modèle ?

**M. Michel GOUSAILLES** : Ce sont des vraies mesures. Nous avons 9 points de mesure continus sur la Seine, nous enregistrons quart d'heure par quart d'heure la teneur en oxygène dissous. Ce que je dis est valable pour les 9 points de mesure du mois d'avril au mois de novembre, et seulement pour 4 ou 5 pendant l'hiver parce qu'il est préférable de démonter les stations installées en pleine eau au mois de novembre si on veut avoir une chance de les retrouver au mois d'avril. Avec les crues, nous avons perdu du matériel, même du matériel d'ancrage. Ce n'est pas grave car les problèmes de chute d'oxygène dissous ne se pose pas entre novembre et avril mais quand les eaux sont un peu chaudes en été, quand le débit est faible.

Voilà les impacts réels mesurés, ceux dont on nous a parlé. On les voit, ils existent.

Evidemment, il faut faire quelque chose, des actions immédiates et sur le long terme. L'immédiat a été, préoccupés par ces problématiques, d'améliorer la gestion des réseaux c'est-à-dire utiliser l'ensemble des ouvrages de transfert des eaux de manière à limiter les risques de débordement, diriger les eaux d'un côté plutôt que d'un autre si tant est que la pluie a impacté une zone particulière du réseau.

Cela nécessite de connaître l'état du réseau en temps réel, son niveau de remplissage, l'état des matériels (ouverture et fermeture de vannes) de manière à piloter de façon dynamique. C'est la gestion dynamique des réseaux et le projet MAGE qui est en cours de mise au point et de démarrage au SIAAP.

Nous l'avons vu tout à l'heure, il existe des îlots de survie. Si les poissons meurent parce qu'ils manquent d'oxygène, on les alimente en oxygène localement dans les endroits où on a repéré que c'était dangereux et où ils pouvaient se rassembler. Cinq dispositifs mettent de l'oxygène dans l'eau quand c'est nécessaire. Ce n'est pas mirobolant, on augmente la teneur en oxygène de 2 milligrammes/litre mais, pour un poisson, la différence entre 0 ou 1 milligramme/litre et 2 ou 3 milligrammes/litre, c'est la différence entre la mort et la vie, et c'est très intéressant.

En 1992, on a récolté 400 tonnes de poissons morts sur la Seine, ce qui a surpris tout le monde car personne ne pensait qu'il y avait 400 tonnes de poissons vivants avant. Aujourd'hui, il y en a beaucoup plus, 29 espèces de poissons...

J'ai vu des photos avec Bruno sur les barrages flottants, c'est une réponse. C'est une réponse curative car, comme on ne peut pas empêcher aujourd'hui le déversement par temps de pluie, il est raisonnable de veiller à ce qu'il soit le moins impactant possible. Pour la pollution visuelle du fleuve, on essaie de maintenir tous ces flottants dans des pièges que l'on vient vider régulièrement pour que la population ait le moins possible à souffrir de ces impacts des déversements par temps de pluie.

Nous avons aussi des actions plus fortes à long terme. Le nouveau schéma directeur 2007-2021 qui a pour objet de respecter les réglementations est plus dur. Il repose sur l'idée de ne pas déverser lors de pluies d'occurrence 6 mois. On essaiera de le piloter sur des pluies d'occurrence 6 mois.

Les autres hypothèses sont un niveau d'imperméabilisation des sols stabilisé, ce qui veut dire qu'on considère qu'aujourd'hui toute nouvelle opération conduisant à une imperméabilisation potentielle devra être compensée soit par la gestion des eaux produites du fait de cette imperméabilisation, soit par la désimperméabilisation d'autres zones, soit par

la création de toitures végétalisées et toutes les méthodes dont nous avons entendu parler. Le SIAAP s'inscrit totalement dans cette affaire.

Certains pensent qu'il n'est pas bien de diminuer les débits d'eau arrivant sur les réseaux. Il ne s'agit jamais du temps de pluie. Par temps de pluie, tout le monde est d'accord pour diminuer les flux qui seraient susceptibles d'arriver. Si on les diminue à la source, c'est encore mieux. Par temps sec, dans certaines conditions, on peut penser que la réduction des volumes transportés entraîne des problèmes.

Ce schéma directeur comprend l'optimisation des moyens d'épuration et de transfert sur Seine aval qui est le navire amiral, le point fort du système d'assainissement francilien, sans négliger les autres qui ont une très grande importance mais il se trouve que celui-ci, historiquement, est un pôle très important.

C'est la création d'ouvrages de stockage restitution pour les secteurs de type unitaire et les pluies d'occurrence 6 mois.

C'est la construction d'usines de dépollution des eaux pluviales en type séparatif associées à des réservoirs de stockage.

Enfin, c'est la mise en séparatif de zones ciblées. Dans certaines zones, il y a du séparatif de manière intéressante, il reste des choses à améliorer, peut-être des zones à finaliser, mais ce sont des questions de détail.

Le programme que je vais vous présenter est une vue 2007-2021 sur le long terme. Dans sa mise en œuvre, il y aura chaque fois des améliorations, la prise en compte des besoins locaux. Nous parlons de limiter les impacts sur l'environnement et le schéma directeur repose dessus, mais on sait qu'il existe des problèmes locaux, d'inondation. Il faudra veiller à ce que ces différents problèmes locaux puissent être pris en compte au moment de la réalisation des ouvrages. Ce n'est pas quelque chose qui est figé à 100 % qui s'adaptera. S'il y a moins d'imperméabilisation, les volumes pourront diminuer. S'il y en a plus, ils augmenteront. Comment se passera la mise en œuvre de la directive cadre européenne ? Est-ce la pluie d'occurrence 6 mois qui doit être interceptée ou une pluie de 2 mois ? Cela aura des influences qui viendront préciser ce schéma directeur.

Les principaux ouvrages sont la mise à niveau des usines d'épuration (point très important), les bassins de stockage restitution, les tunnels et les stations de dépollution et les bassins de stockage.

Comment fonctionne un stockage restitution ? Par temps de pluie, le déversoir d'orage fonctionne et on déverse des eaux de réseau unitaire dans la Seine. On met une vanne et on construit un bassin qui se remplit. Quand la capacité de transfert du réseau unitaire ne peut plus suffire ou la SDEP est saturée, on stocke les eaux. Quand le débit est plus faible, on restitue les eaux dans ce même réseau unitaire pour l'envoyer vers la SDEP. Au lieu de déverser, on va stocker dans cet ouvrage de stockage qui se remplit, et on restitue après, ce qui permet de modifier l'allure du débit qui arrive sur l'usine d'épuration.

S'il n'y avait que du temps sec, l'usine d'épuration serait dimensionnée pour le traiter. Mais il y a du temps de pluie qui est arasé parce qu'on a les ouvrages de stockage. Le débit de référence nous a été présenté par Monsieur QUEMENER, 2,3 millions m<sup>3</sup>/jour pour des débits qui normalement ne dépassent pas 45 m<sup>3</sup>/seconde.

Cela signifie que la capacité de traitement biologique pour satisfaire aux obligations va devoir se situer entre ces 45 m<sup>3</sup>/seconde et la valeur du temps de pluie à une valeur qui reste à définir. On n'est pas obligé de tout traiter biologiquement puisque le débit Seine aval peut aller jusqu'à 70 m<sup>3</sup>/seconde, une partie sera traitée type SDEP. Même avec cela, nous pouvons respecter tout à fait nos obligations. Si les obligations deviennent quotidiennes avec des forts débits, il faudra augmenter la capacité de traitement biologique.

Pour terminer, le stockage dépollution. Pour les zones séparatives, au lieu de rejeter directement, on va intercepter, envoyer dans une station de dépollution avec un réservoir de stockage. Il existe un double avantage d'avoir ces deux objets en même temps, le premier est qu'on n'est pas obligé de caller la capacité de la station de dépollution sur le débit instantané qui arrive. On met un stockage qui permet de lisser à un débit plus faible, c'est moins coûteux.

Le deuxième aspect, c'est que, alors que l'événement pluvieux peut durer deux heures, grâce au stockage, on va restituer pendant 6/8 heures, et on va non seulement diminuer l'impact qualitatif parce qu'on aura éliminé les polluants, les hydrocarbures, mais en plus, ce qui sera déversé le sera pendant une durée plus longue, ce qui permettra la dilution et donc d'effacer encore un deuxième niveau, l'impact dévastateur de ce rejet s'il n'y avait pas ce traitement.

C'est un prétraitement un peu musclé et une décantation assistée par des produits chimiques. C'est vraiment de la physique et de la chimie. Il n'y a pas du tout de biologie parce que cela marche de manière alternative, une fois de temps en temps. La biologie, c'est du continu ou ce n'est pas.

Pour terminer, les coûts. Le programme global représente près de 4 Md€ avec plus de 1 Md€ pour les bassins de stockage, plus de 200 M€ pour les stations de dépollution, 800 M€ sur les réseaux et près de 1,5 Md€ pour la mise à niveau des usines dont les fameux 800 M€ de la refonte Seine aval.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Merci d'avoir respecté à peu près le temps de parole et d'avoir dit beaucoup de choses. Comment ces financements sont récupérés ? Qui paie ?

**M. MICHEL GOUSAILLES** : C'est toujours les mêmes qui paient si je puis dire, mais par différentes sources. Je vais demander à Monsieur le Directeur général de préciser.

**M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP** : Sur la question de qui paie, je voudrais aborder cette problématique de manière plus globale.

Tout à l'heure, on a parlé du SDAGE qui est vraiment le document de référence, qui sera mis au débat public à la fin du premier trimestre 2008. Le SDAGE a estimé le montant global pour l'ensemble du bassin de la Seine, dans le cadre de la directive DCE, à 20 Md€. A un moment, il faut parler de vrais chiffres quand on parle d'environnement : 20 Md€ pour être conforme à la DCE à l'horizon 2015.

Hier se tenait un comité de bassin présidé par notre ministre, Monsieur SANTINI. Je dis « notre » parce que je suis fonctionnaire. Il est aussi président du comité de bassin. Tous les élus, tous les représentants, les associations, les professionnels, les représentants de l'Etat ont décidé que 20 Md€ sur cette période étaient quelque chose d'impossible. Le programme

a été ramené à 8-9 Md€ pour 2015, ce qui représente une augmentation considérable de l'action de tous les acteurs, agence de l'eau mais aussi collectivités, sachant que dans le document qui accompagnait le projet de SDAGE, il était précisé que 58 % de ces sommes étaient à la charge des collectivités.

Après, on peut s'interroger de savoir comment les collectivités vont le répercuter. In fine, s'agissant de l'eau, on retrouvera un impact très important sur la facture d'eau consommée par l'usager francilien. On peut aussi imaginer qu'une partie sera sur l'impôt dans le cadre du traitement des eaux pluviales.

On est véritablement sur une problématique très importante entre les exigences européennes et les exigences des citoyens d'avoir un air sain et une eau propre, et les montants qu'il faut mettre en face compte tenu de la dégradation de ces ressources vitales pour l'homme. Il y a là une inadéquation, un effet ciseaux fondamental que nos sociétés, et pas seulement les politiques, devront résoudre dans un avenir très proche.

Je rejoins Monsieur LAMBOLLAY, il faut aussi que chaque francilien, chaque habitant de cette planète, même si nous sommes dans un pays riche, puisse continuer à vivre. La question que posait Monsieur LAMBOLLAY repose aussi sur l'approche du coût social de l'eau. Est-ce que toute la répercussion de ces augmentations sera sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable ? Je lui précise qu'il s'est trompé entre litre et m<sup>3</sup>. Est-ce que le consommateur devra payer intégralement cette facture ? Je pense que là nous pouvons trouver des mécanismes de péréquation au niveau de la nation pour que chacun à l'avenir puisse toujours consommer de l'eau potable au robinet.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Merci pour cette réponse circonstanciée. D'autres questions à Michel GOUSAILLES ?

**UN INTERVENANT** : Les déversoirs d'orage fonctionnent combien de fois par an en moyenne en région parisienne ?

**M. MICHEL GOUSAILLES** : On a vu qu'il y avait 80/100 jours de pluie par an en région parisienne, c'est très variable. Certains fonctionnent 3 fois, 5 fois, 10 fois, d'autres sûrement 100 fois. Cela dépendra de la qualité du réseau à l'amont, de son niveau de saturation. C'est extrêmement variable. L'objectif que l'on s'est assigné, c'est que cela ne fonctionne plus que deux fois par an puisqu'on intercepte la pluie d'occurrence 6 mois. Est-ce que cela ne fonctionne plus que deux fois par an ? Je ne sais pas mais c'est entre une et deux fois par an, avec les hypothèses que je rappelle, qui sont le niveau d'imperméabilisation tel qu'il existe aujourd'hui. C'est ce qui a permis, compte tenu des statistiques que nous connaissons sur les pluies, de dimensionner les volumes de stockage à mettre en place aux différents endroits.

Là, nous sommes sur la problématique de ne voir des déversements qu'une ou deux fois par an.

**L'INTERVENANT** : J'en connais un situé à Issy-les-Moulineaux au niveau du pont de Billancourt, il fonctionne une fois tous les deux mois.

**M. MICHEL GOUSAILLES** : Pour une pluie d'occurrence 2 mois, cela veut dire que le réseau est saturé et que le moyen dont on dispose aujourd'hui pour éviter les inondations, c'est d'autoriser ce déversement, mais il est clair que dans la politique et le schéma que j'ai présenté, la réorganisation des réseaux devra permettre, par la construction d'ouvrages de

stockage, par la gestion améliorée des eaux, d'éradiquer ces déversements tous les deux mois et de les faire passer peut-être à tous les six mois. C'est l'objectif en tout cas.

On a considéré à un moment qu'on ne pouvait pas régler tous les problèmes (arriver à zéro est impossible puisqu'il s'agit de la météo qu'on ne domine pas) mais qu'on était sûrement capable d'accepter, nous et la population piscicole, d'avoir des zones qui tomberaient avec des conditions en oxygène un peu limitantes, mais qu'une ou deux fois par an. Si les poissons (et ils sont malins !) gèrent correctement ces périodes en allant se réfugier dans les zones les moins touchées, on arrivera à maintenir la survie piscicole sans risque de mortalité trop importante.

J'ajoute que le revers de la médaille, c'est que l'amélioration continue de la qualité de l'eau de la Seine fait qu'on va trouver des habitants de plus en plus exigeants, des truites, des saumons, et eux étant plus fragiles, ils risqueront d'être tués plus souvent. Une problématique va donc se dégager, mais il est clair que l'objectif est d'avoir de l'eau de meilleure qualité et l'épisode de risque le plus réduit possible dans le temps.

**M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER :** J'essaie toujours de comprendre et j'ai beaucoup de difficultés, comme si j'étais un riverain de la station d'épuration.

Vous avez donné 3 chiffres intéressants pour la station de Seine aval qui nous préoccupent et qui préoccupent beaucoup les riverains, c'est 22,5 m<sup>3</sup>/seconde, 45 m<sup>3</sup>/seconde, 70 m<sup>3</sup>/seconde, 70 m<sup>3</sup>/seconde étant une limite physique imposée par les réseaux. Est-ce que ces chiffres comprennent les projets de réservoirs que vous présentez ou pas ?

Pour répondre à cette attente que l'on a entendue très fréquemment de réduire les débits Seine aval, est-ce qu'en faisant plus de déversoirs d'orage cela pourrait être une solution pour réduire l'arrivée à Seine aval, sachant que pour les gens, le chiffre est de 1,5 million de m<sup>3</sup>/jour parce que c'est ainsi qu'ils parlent, ils n'ont pas encore les mêmes références que celles que nous développons. Certains demandent zéro mais on sait que ce n'est pas possible.

Est-ce que le déversoir pourrait être une solution pour répondre aux exigences assez fortement exprimées par les riverains de Seine aval ?

**M. MICHEL GOUSAILLES :** Aujourd'hui, on se plaint de voir des eaux du réseau unitaire déversées directement dans la Seine. Cela veut bien dire que ces eaux n'arrivent jamais à la station d'épuration. Si on construit un réservoir nouveau quelque part et qu'on le fait fonctionner, l'eau déversée à cet endroit ira dans le réservoir et ensuite reviendra à la station. Chaque fois qu'on construit un nouveau réservoir, le volume qui globalement arrivera sur la station augmentera mais il s'agit d'événements qui ne se produisent que quand il pleut, que lorsque le réseau est saturé.

Globalement, cela ne changera pas les 22,5 m<sup>3</sup>/seconde parce qu'eux arrivent, les 45 m<sup>3</sup> et les 70 m<sup>3</sup> aussi.

**M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER :** Cela ne joue que sur ce qui dépassait les 70 m<sup>3</sup> ?

**M. MICHEL GOUSAILLES :** C'est le jour où il n'y avait pas forcément plus de 70 m<sup>3</sup> parce qu'il ne pleut pas toujours partout en même temps. Il peut pleuvoir beaucoup à un endroit où j'ai un déversoir d'orage sollicité alors que, sur ma station, il n'arrive que 30 m<sup>3</sup>/seconde, mais à un endroit précis, une pluie très forte, un déversement très important, je stocke et, quand mon réseau local est redevenu opérationnel parce que l'afflux d'eau de pluie a

diminué, je reprends cette eau pour la renvoyer vers la station. On ne peut pas gagner sur tous les tableaux. L'eau qu'on ne met plus dans le milieu naturel, c'est pour l'envoyer sur la station pour en éliminer la pollution. Forcément, chaque fois qu'on stocke de l'eau, elle arrive sur la station mais, globalement, si je regarde sur l'année quelle augmentation de débit cela peut comporter, c'est relativement faible.

Grosso modo, les eaux pluviales qui arrivent sur le SIAAP représentent de l'ordre de 8/10 % du volume global de l'année. Ce qu'on déverse sur les réseaux en amont, pour autant qu'on sache le mesurer précisément, représente entre 1 % et 2 %, ce qui veut dire que 2 % du débit global en plus arrivera sur la station. Si je fais la moyenne, on a dit 1,5 million de m<sup>3</sup> par jour, quand on aura construit tous les réservoirs, ce sera peut-être 1,515 million de m<sup>3</sup> par jour. C'est quelque chose qui est marginal sur la durée mais qui, instantanément, peut causer des dégâts considérables.

**M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER** : Autant les déversoirs d'orage et les systèmes de traitement sont importants pour améliorer la qualité de l'eau, autant, par rapport au débit qui arrive à Seine aval, l'affluence est vraiment minime ?

**M. MICHEL GOUSAILLES** : Sur l'année, elle est minime. Le jour où il y a de la pluie, elle n'est peut-être pas si minime, c'est peut-être 10 % de plus.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Nous nous arrêtons là mais vous pourrez poser des questions à Michel GOUSAILLES lors de la table ronde. Je passe la parole au deuxième intervenant qui est Nicolas GENDREAU, directeur de l'eau dans le département des Hauts-de-Seine.

#### LES REPONSES POSSIBLES AU NIVEAU DES CITOYENS ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**M. NICOLAS GENDREAU, DIRECTEUR DE L'EAU, CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE** : Moi aussi, j'étais très inquiet de parler après tous ces intervenants, j'avais peur de ne plus rien avoir à dire, surtout après Monsieur GOUSAILLES, mais il s'avère que je vais aborder un certain nombre de questions qui n'ont pas été vues jusqu'à maintenant.

Je vais surtout parler de la façon dont on essaie de décliner un certain nombre d'éléments dans la gestion des eaux pluviales dans les Hauts-de-Seine, notamment sur les aspects de quantité. Je ne vais pas parler de qualité des eaux pluviales.

La première partie de mon propos concernera des éléments juridiques et de responsabilité.

Tout d'abord, il faut savoir que l'eau pluviale concerne la propriété individuelle depuis le code civil napoléonien puisque « *tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds* ». Néanmoins, on ne peut pas faire n'importe quoi puisqu'un certain nombre de servitudes sont liées à l'écoulement des eaux pluviales, c'est l'article précédent du code civil qui dit que « *Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.* » On voit bien qu'on entre immédiatement dans une difficulté où on a un lien entre l'amont et l'aval et notamment que le droit de réutilisation de ces eaux n'est pas forcément très bien défini.

Au niveau de la commune, quelles sont les obligations et les possibilités ? Tout d'abord, la commune doit prendre toutes les mesures pour prévenir les inondations et lutter contre la

pollution des eaux pluviales. Notamment en matière routière, elle doit permettre l'écoulement des eaux pluviales de la plate-forme.

La commune a des possibilités qui ne sont pas obligatoires mais qu'elle peut prendre en charge. La première chose, c'est élaborer des zonages des eaux pluviales, réaliser des études et des travaux concernant la gestion des eaux pluviales, mais ce n'est pas une obligation, et collecter les eaux pluviales. Quand la commune collecte les eaux pluviales, c'est quelque chose qu'elle fait mais qui n'est pas obligatoire.

En matière de gestion des eaux pluviales, on a une imbrication des compétences car c'est lié à l'urbanisme, à l'aménagement urbain, à l'assainissement des eaux usées, à la voirie. Traiter les eaux pluviales nous oblige à ouvrir l'ensemble des questions liées à tous ces domaines. Ces éléments ont été compliqués depuis la mise en place des intercommunalités puisque les communes peuvent se regrouper en EPCI. Néanmoins, les choses sont claires concernant la compétence assainissement et la compétence eaux pluviales qui peuvent être transférées typiquement aux Communautés de communes. Néanmoins, ce n'est pas du tout le cas en matière d'urbanisme qui est une compétence qui reste attachée à la commune. Comment va-t-on pouvoir gérer de façon correcte les eaux pluviales à partir du moment où il n'y a pas transfert global de l'ensemble des compétences qui permet de le faire ?

Si on regarde maintenant ce qui se passe en région parisienne, on considère qu'on a à l'amont la parcelle et le particulier, la commune, la communauté d'agglomération, le département qui joue un rôle de transport des effluents et, en bout de chaîne, le SIAAP qui traite les effluents et notamment tout ce qui concerne les eaux pluviales. On a la police de l'eau qui apporte une réglementation.

On a une multiplicité d'acteurs qui n'ont pas forcément les mêmes intérêts, pas forcément des compétences complètes, et parfois avec ou des compétences qu'ils n'ont pas ou de la redondance.

Comment se dépatouiller de tout cela pour essayer de mettre en œuvre une politique départementale en matière de gestion des eaux pluviales ?

Première chose, l'objectif pour nous de gestion des eaux pluviales est avant tout un objectif de réduction des inondations. Vous avez une carte des Hauts-de-Seine avec l'ensemble des zones concernées par des inondations liées à des orages d'une fréquence décennale. Dès qu'il pleut lors d'un orage décennal, on a un certain nombre d'endroits avec des débordements. Notre objectif de gestion des eaux pluviales est bien d'essayer de résoudre ces problèmes.

La question de la ressource en eau est pour nous une question secondaire. Quels outils et quels axes utilise-t-on ? D'abord du réglementaire (on peut faire ce qui est en collectivité), de la réalisation en tant que maître d'ouvrage, à la fois sur le réseau d'assainissement dont on est maître d'ouvrage et qui est directement concerné par les eaux pluviales mais aussi sur l'ensemble des réalisations, que ce soit les bâtiments, les collèges, les parcs, etc.

Nous avons un volet incitatif en matière de subvention et nous essayons de délivrer de l'information à travers de la documentation la plus large possible.

Tout d'abord la réglementation. Nous avons souhaité avoir un impact fort pour limiter l'apport des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement et, in fine, au SIAAP. On a donc fixé une limite de 2 litres/seconde/hectare dans le cas d'un rejet au réseau unitaire, et de 10 litres/seconde/hectare dans le cas d'un rejet vers le milieu naturel.

Cette limite est faite pour une pluie décennale qui est notre pluie de référence, et on distingue le cas du réseau unitaire et du réseau séparatif pour inciter les gens à rejeter ou au milieu naturel, puisque la Seine est relativement présente dans les Hauts-de-Seine, ou dans le réseau séparatif.

Cette limite de 10 litres/seconde/hectare quand il y a rejet dans le milieu naturel, a été convenue d'un commun accord avec le SMS, service qui gère la police de l'eau.

Pour la limitation du ruissellement, bien sûr, on prend en compte cette propre réglementation pour nos propres ouvrages. Concernant cette limitation, nous travaillons avec les communes. Cette limitation ne s'applique pour nous qu'à l'ensemble des branchements qui se font sur le réseau départemental. Pour que cette limitation soit valable sur l'ensemble du département et notamment sur tous les branchements communaux, nous travaillons avec les communes pour qu'elles aussi adoptent ces mêmes limites.

Sur la carte figurent en vert foncé les communes qui ont cette limite et en vert clair les communes qui ont d'autres limites, en général plus fortes, en moyenne autour de 15 litres/seconde/hectare, toujours pour la pluie décennale, et avec lesquelles nous travaillons pour réduire ces limitations.

Nous sommes maître d'ouvrage de notre patrimoine. Nous mettons en place des démarches HQE sur l'ensemble de nos bâtiments avec la cible eau qui est une cible privilégiée. Dans le cadre de la rénovation du collège Théophile Gauthier, à Neuilly-sur-Seine, nous avons mis en place une toiture végétalisée et donc une récupération des eaux pluviales.

Autre exemple, une voirie départementale avec un déversement des eaux usées dans le réseau qui rejoint un réseau séparatif et qui traverse les étangs de Corot, on met en place un décanteur lamellaire qui fait office de rétention décantation et qui permet à la fois d'améliorer la qualité de l'eau mais surtout d'écrêter les flux.

Autre exemple, dans un parc départemental, dans le cadre d'un aménagement d'un parking, dans le sud du département, à Châtenay-Malabry, on met en place un système de noues pour infiltrer au maximum les eaux pluviales et limiter leur apport dans le réseau communal départemental et in fine des émissaires du SIAAP.

Deuxième axe de notre politique, les concours financiers. Nous avons mis en place un système d'aides à la fois aux communes mais aussi aux aménageurs et aux particuliers pour les inciter à retenir au maximum les eaux à leur niveau c'est-à-dire le plus à l'amont possible, ou au niveau de la parcelle individuelle ou au niveau du petit réseau communal. Plus l'ouvrage nous semble intéressant, plus le taux de subvention est élevé.

Pour un bassin enterré, on aura 20 % de subvention. Pour un bassin à ciel ouvert avec un aménagement paysager, 30 %, et quand on va jusqu'à la réutilisation ou l'infiltration des eaux, 40 %. Enfin, nous finançons tout ce qui est toiture végétalisée et reperméabilisation des sols.

Un exemple, la mairie de Seaux avec une politique de réhabilitation de la mairie dans le cadre d'une démarche HQE avec une gestion complète des eaux pluviales, récupération des eaux, mise en place d'un bassin d'agrément ; un parc communal à Nanterre avec une approche complète sur la gestion des eaux du parc en en faisant un vrai élément paysager, avec une réutilisation de toutes les eaux qui tombent sur le parc et même avoisinantes puisque, dans l'emprise du parc, on a un collège et on redirige les eaux de ce collège dans ce parc pour alimenter les bassins.

Enfin, dernier axe, la documentation. Le Conseil général met en place un certain nombre de documents généraux (que faire de la pluie en ville ?), des guides techniques (comment aménager des mares et plans d'eau pour que ce soit cohérent avec une gestion des eaux pluviales ?). Cette documentation est destinée à la fois au grand public mais aussi aux services techniques des communes. Souvent, ce sont les opérateurs de proximité qui gèrent ces questions.

*(Applaudissements)*

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH :** Nous avons eu un exposé clair sur la politique d'un département en termes de gestion des eaux fluviales, qui a abordé un certain nombre de possibilités ouvertes par un département. Je vais passer la parole à deux discutants qui représentent les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour voir dans quelle mesure cette politique est identique ou différente dans leur département.

En attendant, je vais passer la parole à Jean-Pierre TABUCHI pour qu'il réponde à la question de tout à l'heure. Suffisamment d'éléments ont été dits sur les politiques menées.

**M. JEAN-PIERRE TABUCHI :** Les questions qui m'ont été posées étaient de deux ordres. Dans le blog de la CPDP, je suis intervenu à plusieurs reprises. La première partie de votre remarque portait sur une question qui était intervenue à plusieurs reprises dans les auditions où des intervenants se posaient la question de savoir si la réduction des consommations d'eau était une réponse à la résolution de la taille de la station d'épuration d'Achères.

J'ai formulé la réponse suivante : la réduction de la consommation d'eau en tant que telle n'est pas une réponse au problème de la taille d'Achères puisque la charge à traiter reste la même. Néanmoins, en orientant la discussion sur la consommation d'eau, en diminuant la consommation d'eau, on apporte une réponse qui génère des problèmes par ailleurs, qu'on a déjà développés, qui sont des problèmes d'ordre technique et des problèmes d'ordre financier.

Sur les problèmes d'ordre technique, la réduction des consommations d'eau et de débit dans les réseaux d'assainissement génère des problèmes de transport puisque le transport des matières solides est lié directement à la vitesse de l'eau dans les réseaux. Ce faisant, on génère des dépôts dans le réseau, cela produit des transformations de l'effluent qui sont une partie de l'origine des problèmes que l'on rencontre sur tous les réseaux de transport du SIAAP mais également de Paris et d'autres collectivités c'est-à-dire la décomposition de la matière organique avec production de H<sub>2</sub>S.

Concernant les aspects financiers, la réduction de la consommation d'eau perturbe les équilibres financiers des budgets eau et assainissement. Il faut le savoir. Quelque chose qui paraît trivial et de bon sens a des conséquences par ailleurs que j'ai voulu éclairer dans l'intervention que j'ai faite.

Bien entendu, il n'est pas question de laisser les robinets grands ouverts pour faciliter le transport, ce serait stupide. D'un point de vue environnemental plus général, produire de l'eau potable consomme de l'énergie, des réactifs, il faut en être conscient.

C'était la partie eaux usées et consommation d'eau.

J'ai fait une deuxième partie sur l'unitaire et le séparatif. J'ai voulu dire que la transformation des secteurs 100 % unitaires en séparatifs était une illusion parce que cela coûtait très cher et que le bénéfice environnemental était nul voire négatif.

Ceci dit, même en secteur unitaire, avoir des îlots séparatifs pour gérer de manière différenciée les eaux pluviales et notamment pour en faire la réutilisation à des fins d'arrosage par exemple, ou pour en faire l'infiltration, est le bienvenu.

Nous sommes tous d'accord, le recours aux techniques alternatives et tout ce qui conduit à réduire les apports au réseau d'assainissement est une priorité. Il n'y a pas de discussion. Simplement, on a des volumes générés par une imperméabilisation qui représente sur le secteur unitaire environ 230 km<sup>2</sup> de surface imperméabilisée. Il faut traiter ces eaux. On ne va pas résoudre la déconnexion de 230 km<sup>2</sup> de surface imperméabilisée de la zone unitaire. L'objectif est de stabiliser ce niveau d'imperméabilisation de manière à conserver le niveau de performance qu'on a choisi ensemble pour les performances du système d'assainissement.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Sur ce point, les autres départements ont aussi des réponses ou des commentaires à faire. Nous allons passer la parole à David BOUHERET, directeur adjoint de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement au Conseil général de Seine-Saint-Denis et à Mercedes GALANO qui est directrice de la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement au Conseil général du Val-de-Marne.

Pouvez-vous nous dire en cinq minutes en quoi la politique de gestion des eaux fluviales que vous suivez est identique ou non à celle suivie par le Conseil général des Hauts-de-Seine ?

#### **TABLE RONDE**

**M. DAVID BOUHERET, DIRECTEUR ADJOINT DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU CONSEIL GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS** : La Seine-Saint-Denis est un département très plat qui a été construit sur une zone marécageuse et soumis à un certain nombre d'inondations. Très tôt, le service départemental s'est interrogé sur ce problème d'inondation et de stockage des eaux de pluie. Le bilan par la solution bassin, c'est qu'on a actuellement en Seine-Saint-Denis 1,310 million de m<sup>3</sup> de stockage dans 29 bassins. Nous avons stocké 5,5 millions de m<sup>3</sup> dans l'année alors que nous avons rejeté dans le milieu naturel 44 millions de m<sup>3</sup>, ce qui vous donne l'échelle des rejets et du stockage, le stockage étant restitué vers la station de Seine aval de Colombes, quoi qu'il y en a aussi vers une autre station.

Sur les 44 millions de rejets, ce sont évidemment aussi des rejets de temps sec par les rejets d'eaux pluviales puisque tout le réseau hydrographique qui irriguait la Seine-Saint-Denis a été canalisé dans des rejets d'eaux pluviales et on a un rejet permanent lié à ces cours d'eau.

La politique du Conseil général est de construire des bassins publics, le schéma AUDACE validé en novembre 2003 a prévu pour les quatre ans 2003-2007 de créer de 15 000 à 20 000 m<sup>3</sup> de stockage par an pour lutter contre les inondations et la pollution d'un certain nombre de milieux dont le canal de l'Ourcq, la Seine et la Marne.

Pour mémoire, en 1995, on avait 831 000 m<sup>3</sup> de stockage contre 1,218 million en 2000 et 1,307 million aujourd'hui.

Le deuxième aspect de la politique de gestion des eaux pluviales, c'est d'inciter les aménageurs à créer des stockages, en particulier des stockages paysagers en faisant la démonstration que l'usage du sol et la submersion de ces espaces de manière très

temporaire par de l'eau n'est pas un inconvénient et ne coûte pas forcément très cher. On peut au moins faire le lien avec urbanisme, aménagements paysagers et gestion de l'eau.

On préconise pour les grandes opérations un débit de fuite de 10 litres/seconde/hectare, et on arrive à prescrire entre 30 000 et 50 000 m<sup>3</sup> de stockage par an. Sur ces 20 000 à 50 000 m<sup>3</sup> de stockage par an, on est depuis deux ou trois ans plutôt à 50-55 000 car il y a un renouveau des permis de construire. Sur les études engagées, sur les prescriptions de moins de deux ans nous sommes à 50 % mais les opérations ne sont pas arrivées à termes et des opérations d'aménagement relativement lourdes mettent parfois plus de deux ans après la prescription du permis de construire pour aboutir.

Hier avait lieu une réunion de l'Observatoire de l'hydrologie urbaine qui évoquait le problème de la réutilisation des eaux pluviales. Alors que le Département finançait ses ouvrages en propre, la vice-présidente a proposé la réflexion avec les associations et les milieux professionnels sur la réutilisation des eaux pluviales sur un constat qu'il n'était pas flagrant qu'il y ait une économie pour la station d'épuration puisqu'on estime qu'un équipement quasi général du département, c'est moins de 5 % d'eau en moins qui irait à la station. Pour avoir un équipement total du département, ce n'est pas énorme. Ce n'est pas un problème économique car nous avons eu la démonstration que les aspects santé pouvaient être réglés avec de la sensibilisation et un minimum de rigueur dans les équipements économiques. C'est surtout un acte citoyen et une ressource qu'il est inutile de gâcher.

La vice-présidente nous a demandé de regarder vers trois pistes. Elle proposera au Conseil général, à l'issue de nos travaux, de financer les opérations externes avec trois aspects :

Premier volet, une exemplarité et une instrumentation des bâtiments publics. Il convient de démystifier les problèmes rencontrés : cela coûte cher, c'est de l'entretien, cela tombe en désuétude au bout de quelques années. Dans un cadre qui sera peut-être plus large de la HQE, parce qu'il n'y a pas que les eaux pluviales, il existe d'autres techniques de l'environnement qui méritent que la puissance publique soit exemplaire, pilote voire pionnière en France, elle va s'attaquer à aider les financements publics du Département et éventuellement des communes (peu de communes étaient présentes hier soir pour dire qu'elles étaient intéressées).

Le deuxième volet, c'est l'habitat social. L'eau est un bien commun. L'accès à l'eau est quelque chose de vital et Monsieur LAMBOLLAY a expliqué la situation sociale de la Seine-Saint-Denis. Le prix de l'eau va augmenter, c'est inévitable. Si on peut aider les offices d'HLM à réduire leurs charges en réutilisant des eaux et éventuellement dans les opérations neuves, voire de grosses réhabilitations, à utiliser ces eaux pour les usages à définir en concordance avec la réglementation et en particulier les WC, on pense que cela va dans le sens d'une appropriation sociale.

Le troisième volet, c'est aider les particuliers à partir du moment où on arrive à placer cette aide dans un contexte d'intérêt collectif ou général. Entre l'intérêt commun, l'intérêt général et l'intérêt particulier, il doit pouvoir y avoir un compromis. Si on construit un nouveau lotissement et que la collectivité n'aide pas à faire des voiries, des réseaux d'assainissement et le reste, il faut envisager de regarder comment aider sur de nouveaux équipements.

2008 est l'année de remise à plat du bilan aux DDASS, assainissement urbain départemental et actions concertées pour l'eau. De ce bilan de notre schéma directeur qui doit courir jusqu'en 2012 et de cette démarche sur les eaux pluviales doit déboucher un nouveau programme d'actions du Conseil général qui sera exposé à la biennale.

*(Applaudissements)*

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Merci.

**MME MERCEDES GALANO, DIRECTRICE DE LA DSEA AU CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE** : Bonjour.

Pour le Conseil général du Val-de-Marne, la problématique de l'urbanisation et l'imperméabilisation qui y est associée a deux éléments forts qu'il convient de pallier : les inondations localisées, les transferts de pollution au milieu naturel, avec une problématique aiguës par le fait que, sur le territoire, il existe 5 usines de potabilisation à partir des eaux de surface, donc fragilité du milieu et nécessité de préserver au maximum la qualité de la ressource.

Par rapport à cela, l'action départementale s'inscrit suivant deux axes : une action publique et une incitation à l'action privée, individuelle ou collective. Pour cette dernière, comme évoqué par mes collègues, on note la limitation des débits, l'incitation en termes d'urbanisme, également les rétentions à la parcelle. Annuellement, nous arrivons à préconiser environ 10 000 m<sup>3</sup> de rétention.

Une petite particularité du Conseil général du Val-de-Marne, c'est qu'il s'inscrit dans une expérimentation en termes de rétention à la parcelle par l'équipement de pavillons avec des bacs de rétention qui doivent être réutilisés à des fins d'arrosage, ce qui permet l'infiltration dans le sol. Deux zones expérimentales permettent de cumuler sur des petits bassins versant des volumes de l'ordre de 200 à 300 m<sup>3</sup>, avec des retours d'expérience que l'on devra mesurer un peu plus précisément à partir de l'année prochaine.

Concernant l'action publique, il y a effectivement tous les aménagements alternatifs autour des voiries départementales voire des voiries qui aujourd'hui équipent (le Val-de-Marne en est le théâtre important depuis quelques années) les infrastructures de transports collectifs (TCSP, futur tramway sur la RN7), différents projets qui nous permettent de trouver des solutions alternatives et de stocker sur des voiries ce qui n'était que du ruissellement.

Il y a également le fait que nous gérons un volume légèrement inférieur à 300 000 m<sup>3</sup> dans des bassins de stockage. Cette année, nous avons livré deux petits bassins de l'ordre de 10 000 m<sup>3</sup> avec une volonté d'augmenter le traitement de ces eaux pluviales recueillies notamment sur Sucy avec l'installation d'un lamellaire pour permettre le rejet de ces eaux en darse qui est un bras artificiel de la Marne.

Il y a l'opération de la rue de la Lande qui concerne un bassin versant de 2 000 hectares, inscrit au schéma directeur de l'agglomération à titre expérimental. Dans ce cadre, nous travaillons avec le SIAAP de manière à créer toutes les conditions pour traiter au mieux et au plus près la pollution des eaux pluviales avant leur rejet au milieu naturel tout en ayant la préoccupation de régulation et de réduction des inondations tel que l'a expliqué Monsieur GOUSAILLES.

De plus, nous nous inscrivons largement dans la gestion dynamique des flux, sachant que la complexité de notre territoire nous permet d'avoir une grande « souplesse » (il ne s'agit pas de jouer aux apprentis sorciers) dans la gestion des effluents, soit vers l'aval soit en direction de l'usine d'épuration qui se trouve au centre du département à Valenton (Seine amont). Nous avons toute une gestion assez aiguës, pointue, qui s'inscrit totalement dans le projet MAGE car cela permet d'avoir une souplesse de gestion assez importante.

Un gros travail est engagé en direction de la population à travers un plan bleu qui s'inscrit dans une logique de concertation très large et qui permet de sensibiliser l'ensemble de la

population mais également des acteurs de manière à fédérer et essayer d'écrire ensemble un programme d'actions qui pourrait s'inscrire dans des logiques au-delà de l'assainissement mais dans des logiques de gestion de l'eau à l'échelon d'un territoire.

*(Applaudissements)*

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH :** Un certain nombre de départements ont une politique d'incitation au traitement et au stockage des eaux pluviales à l'amont. Par ailleurs, Michel GOUSAILLES nous a présenté tout à l'heure un certain nombre d'investissements qui sont surtout des équipements à l'aval. Y a-t-il une instance dans laquelle on discute pour savoir aujourd'hui et à terme comment cela risque de se passer ? Vaut-il mieux mettre l'accent sur les traitements à l'aval ou à l'amont étant donné qu'on a vu que les coûts d'investissement étaient très importants ?

**M. MICHEL GOUSAILLES :** Les deux mon général ! Il est très bien de travailler à l'amont parce que cela va diminuer les apports mais je laisserai mes collègues en parler. La situation est ce qu'elle est, les directives sont ce qu'elles sont, et des obligations incombent au SIAAP et à ses partenaires. Le programme que nous avons défini doit permettre de répondre à ces obligations.

Ce programme demandera du temps à se mettre en place. Dans l'intervalle, si des efforts considérables sont faits pour la réduction de l'imperméabilisation, si les flux diminuent, si la compréhension que l'on a de la directive cadre européenne n'impose plus d'intercepter la pluie d'occurrence 6 mois mais la pluie d'occurrence 5 mois, les volumes calculés vont diminuer et le programme sera un peu allégé.

Il n'empêche qu'il existe des objectifs, voilà les moyens qui aujourd'hui nous semblent de nature à répondre à la satisfaction de ces objectifs mais qui s'adapteront en fonction de l'évolution des apports de l'amont qui restent de toute façon une solution tout à fait intéressante dès lors qu'on peut intercepter le maximum d'eaux pluviales à l'amont.

**MME MERCEDES GALANO :** L'élaboration du schéma directeur de l'agglomération a quand même fait l'objet d'une concertation. Autour de la table, il y avait les différents acteurs en matière d'assainissement, que ce soit les collectivités ou les institutionnels. Tout cela demande de gros efforts financiers.

Il me semble tout de même que, globalement, les solutions, les programmes qui ont été apportés peuvent se décliner pas forcément dans le désordre mais dans une logique qui a été bien précisée dans ce schéma. Maintenant, il est clair que se pose de grosses questions quant à l'aide que l'on peut apporter aux différentes collectivités pour les mettre en œuvre, notamment pour les collectivités territoriales puisque l'effort qui va être fait aujourd'hui sera plutôt fait en direction de l'épuration, préoccupation majeure. En revanche, pour tout ce qui est rétention et traitement en amont, on aura des difficultés de financement pour couvrir l'ensemble des programmes voire la mise en séparatif.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH :** Sur la dernière partie de cette séance du débat public, nous allons mettre l'accent sur l'une des techniques alternatives dont on vient de parler qui est la récupération puis l'utilisation des eaux pluviales, avec deux intervenants.

Je vais passer la parole à Dominique BIDOU qui a été très longtemps l'animateur de l'Association pour la Haute Qualité Environnementale, qui va nous parler de la façon dont la HQE influe sur la rétention des eaux pluviales.

**LA RECUPERATION ET L'UTILISATION DES EAUX PLUVIALES**

**M. DOMINIQUE BIDOU, ASSOCIATION POUR LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE** : Il n'y a pas que la question du recyclage de l'eau, il y a beaucoup d'autres aspects.

La haute qualité environnementale d'un bâtiment est une approche un peu systémique où on regarde tous les volets environnementaux d'une construction et où on se donne une organisation, les moyens pour parvenir à atteindre certains niveaux d'objectif. C'est l'ensemble de ces deux aspects.

Il y a un certain nombre d'objectifs qu'on appelle des cibles dans le jargon, dont l'une s'appelle « gestion de l'eau, économie d'eau » mais, en réalité, il y a bien d'autres volets où on parle d'eau, par exemple la cible dite numéro 1 où on parle de l'implantation du bâtiment dans sa parcelle. Il y a déjà là des questions relatives à l'imperméabilisation et à l'écoulement des eaux.

Il y a bien sûr tout le volet chantier. Cela ne concerne pas trop les questions de Seine aval mais il y a des problèmes d'eau dans la gestion des chantiers et il ne faut pas les oublier.

Autre question, la gestion de l'énergie, l'économie de l'énergie. Cela passe notamment par une bonne implantation des équipements pour l'eau chaude. Quand vous laissez couler l'eau pendant cinq minutes pour arriver à avoir de l'eau à bonne température, c'est autant d'eau qui part dans les tuyaux sans aucun intérêt.

C'est réfléchir plutôt pour économiser l'énergie qui est un problème que vous connaissez, mais cela a également des impacts favorables sur l'eau.

Autre aspect, tout ce qui est facilité de maintenance et notamment le nettoyage. Si vous nettoyez avec des produits très agressifs parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement, vous retrouvez ces produits très agressifs dans l'écoulement des eaux.

Tous ces exemples pour montrer que cette approche HQE a plusieurs intérêts pour la gestion de l'eau. Il y a une cible particulière sur la question de la gestion économe de l'eau avec deux volets. On va essayer d'en consommer moins. Il existe des possibilités d'économiser l'eau à plaisir, à confort, à hygiène constante et de haut niveau. Rien qu'une maîtrise de la pression de l'eau sur le réseau dans une maison peut faire changer significativement la consommation parce qu'elle est souvent très supérieure à ce qui est nécessaire. Un limiteur de pression peut déjà avoir un effet important sans que ce soit très compliqué ou cher.

Il y a également cette question du recyclage que vous évoquez. Il existe des équipements pour économiser l'eau mais cette question du recyclage est très difficile car nous sommes en conflit avec nos amis de la santé. Il ne faut pas non plus être caricatural. La question n'est pas celle des enfants qui pourraient boire l'eau dans la cuvette des WC, d'ailleurs elle ne serait plus potable dès qu'elle y serait. Si on part avec des questions mal posées, il y a peu de chance qu'on parvienne à de bonnes réponses.

En réalité, si on met plusieurs circuits d'eau non potable et d'eau potable, au bout de quelques années, quand tous les acteurs de l'opération seront partis ailleurs, le risque est qu'on puisse se tromper et faire un repiquage sur de l'eau qui n'est pas potable. Je pense qu'il existe des réponses à cela, le problème est un peu plus compliqué qu'on le dit, il n'est

pas insoluble pour autant et, dans beaucoup de pays, il a été résolu. Je ne vois pas pourquoi il ne le serait pas chez nous.

Il y a la question que Michel VAMPOUILLE évoquait qui est peut-être d'ailleurs la vraie raison, peut-être que l'hygiène et la santé ont été mises en avant alors que c'est une autre raison, c'est la question d'argent. Si j'utilise de l'eau deux fois ou si je récupère de l'eau de pluie, le compteur ne verra pas l'eau que j'utilise ou qu'une partie. Or, comme on paie l'assainissement avec la ressource, avec le même compteur, on ne paie plus ce qu'on devrait payer. Je pense qu'une fois qu'on a bien posé le problème, il n'y a pas de raison qu'on ne trouve pas de réponses, bien d'autres les ont trouvées.

Il y a aussi tout ce qui est stockage de l'eau sur les parcelles, sur le toit ou sur le sol. Sur le toit, l'intérêt est que cela peut combiner plusieurs objectifs. L'objectif d'une toiture végétalisée, c'est également efficace pour l'énergie.

Est-ce que cela résout le problème de l'eau ? Certainement pas. Cela peut sans doute atténuer un certain nombre de problèmes. Demander des débits moins importants, c'est intéressant pour les tuyauteries comme pour la destination finale. Maintenant, ne nous faisons pas trop d'illusions, la démarche HQE traite essentiellement la construction neuve, on essaie de l'utiliser pour la rénovation, pour la réhabilitation, mais les marges de manœuvre sont beaucoup plus faibles. Je crois beaucoup plus à la réduction de la consommation par la modernisation des installations plutôt qu'à la rétention ou au recyclage sur place. Il y a sans doute des solutions, cela dépend de chaque cas d'espèce.

Il faut voir que la démarche HQE, c'est essentiellement un questionnement. Ce ne sont pas des réponses toutes faites. La manière de répondre sera très différente selon le contexte. Je reviens sur cette idée qu'on a besoin d'un minimum d'eau pour faire vivre les tuyauteries, cela fait partie de l'analyse. Dans certains cas, il ne faut pas trop réduire le rejet d'eau si l'on veut ne pas avoir de problème de sédimentation dans les tuyaux. Dans d'autres cas, la question sera différente.

Pour aller jusqu'au bout, dans les pays d'Amérique du nord, le broyage des déchets à l'évier est une affaire très répandue, elle ne l'est pas chez nous parce que cela n'a pas été prévu ainsi au départ. Si on peut coupler une réflexion eau et une réflexion déchets, pourquoi pas ? Il ne faut pas avoir de tabou et chaque fois se poser la question : « Dans mon cas d'espèce, compte tenu du contexte, quelle est la meilleure réponse ? »

Statistiquement, cela ne pèsera sans doute pas très lourd à l'échéance des prochaines années.

*(Applaudissements)*

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH :** Merci. Avant de passer la parole à Bernard de GOUVELLO du Centre scientifique et technique du bâtiment pour compléter ce que l'on peut dire sur l'approche « utilisation des eaux pluviales », une question. A-t-on une idée du taux d'habitations neuves en région parisienne qui, dans le cadre de la démarche HQE, respectent la cible concernant les problèmes d'eau ?

**M. DOMINIQUE BIDOU :** Aucune idée ! Chaque opération étant un cas d'espèce, la manière de hiérarchiser les problèmes est différente. On n'a pas de retour. On commence à avoir un retour avec les opérations certifiées mais qui sont encore très peu nombreuses parce que, dans le cadre de la certification qui ne concerne pour l'instant que le tertiaire, donc qu'un petit segment du système complet, des audits permettent de faire remonter de l'information fiable.

Dans les autres cas, c'est une méthode qu'on a proposée aux acteurs qui l'utilisent parfois de manière très ambitieuse parfois de manière minimale. Je ne contrôle pas, je donne une méthode, les gens l'utilisent. Nous confectionnons collectivement une méthode utilisée par des acteurs et c'est leur responsabilité de l'utiliser à des niveaux d'ambition différents, sauf si ils veulent être certifiés. A ce moment, ils doivent satisfaire à un niveau minimum.

**M. BERNARD DE GOUELLO, CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT :** Les pratiques de récupération et d'utilisation d'eaux de pluie en France se développent, il y a une tendance. La HQE a participé beaucoup au fait que ce soit repris par des acteurs institutionnels, cela a permis de changer le statut d'une pratique qui était individuelle, marginale et qui est devenue une pratique portée par des acteurs institutionnels, mais ce sont des acteurs qui émanent du milieu de la construction et il y a là un aspect qui me semble très important à souligner, c'est le fait que cela s'est fait assez peu en concertation avec les gestionnaires de l'eau.

On voit ce débat commencer à se construire mais je me souviens que quand j'intervenais dans des colloques sur la question de la gestion d'eau de pluie, des gens parlaient de la gestion des eaux de pluie urbaines et j'arrivais pour parler de la récupération d'eaux de pluie dans les bâtiments comme un cheveu sur la soupe.

On voit maintenant que cela fait l'objet d'un débat plus concerté.

Sur la HQE, pendant longtemps, beaucoup de maîtres d'ouvrage allaient spontanément vers une cible de l'eau car elle semblait être de bon sens, et on a longtemps buté sur des difficultés sanitaires, d'absence de réglementation, de flou, et des difficultés pour les ingénieurs sanitaires à prendre des décisions en l'absence de textes de référence.

C'est le gros problème de ce dossier et qui, au cours des dernières années, a considérablement évolué.

Il a évolué peut-être pas de la façon la plus optimale mais au travers de la loi sur l'eau qui a institué un crédit d'impôt destiné aux installations qui récupèrent l'eau de pluie, avec la volonté du politique de vraiment faire en sorte que cette eau soit utilisée également à l'intérieur du bâtiment.

On s'est aperçu à cette occasion qu'il n'existait pas de réglementation en matière d'utilisation de l'eau de pluie dans le bâtiment.

La première vertu et peut-être la vertu essentielle de ce crédit d'impôt, c'est de rendre obligatoire désormais la production d'une réglementation en la matière. Cela crée pas mal d'incompréhension car les gens sont en attente d'une sortie rapide des arrêtés relatifs à l'utilisation de l'eau de pluie dans le bâtiment alors qu'en fait on ouvre un chantier très large.

Dans un premier temps, un arrêté a été produit sur l'usage extérieur car il ne se posait pas de problème. Concernant l'usage intérieur, on partira de la réglementation actuelle qui ne pense pas du tout le problème en incluant des logiques dérogatoires dans certains cas de figure, sur certains types de bâtiments (cela devrait être assez large mais aussi restreindre quelques bâtiments qui abritent des populations sensibles), sur certains usages. Il y aura aussi cette idée d'appliquer un certain nombre de requis à respecter, avec le gros problème qui se pose, c'est-à-dire la façon dont on peut vérifier que c'est contrôlé.

Je ferai une parenthèse sur la question du risque sanitaire. Elle a été évoquée avec la question du piquage mais, quand on creuse le sujet, le nœud du problème, c'est

effectivement le piquage qui est un enjeu de santé pour ceux qui habitent le bâtiment à terme et qui pose la question de la traçabilité des réseaux, mais il y a un enjeu de santé publique majeur plus important, c'est le retour d'eau. Une installation mal faite peut faire en sorte que de l'eau de pluie retourne en réseau public d'adduction d'eau potable et cela peut poser des problèmes de santé publique car cela déborde largement le bâtiment.

Des solutions existent, elles sont connues, il existe une norme. Ce n'est pas parce qu'une norme existe (dans le domaine de la plomberie, on en sait quelque chose au CSTB) que c'est toujours la solution proposée qui est mise en œuvre sur le terrain.

Se pose vraiment la question d'arriver à produire un mécanisme qui permet de garantir la protection du réseau public sans qu'on mette en place une sorte d'usine à gaz ou quelque chose d'extrêmement coûteux et qui obère la possibilité de rendre possible ce projet.

Voilà actuellement où nous en sommes dans le débat, sachant qu'il est prévu que l'arrêté pour l'utilisation intérieure paraisse début 2008. Il semble que la volonté politique soit là.

*(Applaudissements)*

**MME NADINE AIRES :** J'ai une question pour Bernard de GOUVELLO qui a utilisé le terme « populations sensibles » en parlant des restrictions d'usage visant la récupération d'eaux pluviales à l'intérieur du bâtiment qui excluraient certains cas de figure. Pourrais-tu préciser le terme « populations sensibles » qui peut être pris de différentes façons ?

Est-ce que tu pourrais nous parler du comptage ?

**M. BERNARD DE GOUVELLO :** Effectivement, il y a un peu un réflexe dans l'approche sanitaire de protéger des populations comme les enfants, les malades, d'aller spécifiquement vers la protection plutôt en étant réticent.

C'est en débat car il n'est pas évident que ces bâtiments soient les plus sensibles par rapport aux risques. Dans ce type de bâtiment, il y a généralement du personnel qualifié pour gérer l'installation et c'est un point extrêmement important pour maîtriser le risque.

Dans cette question, il y a peut-être un basculement à faire entre la notion de population et la notion de bâtiment. Cela devra se faire.

Sur la question du comptage, lorsqu'on utilise l'eau à l'intérieur du bâtiment, a priori, cette eau retourne au réseau et elle doit être grevée de la taxe d'assainissement correspondante, mais c'est un point qui est déjà réglementaire. C'est une question de contrôle. Aujourd'hui, beaucoup de gens utilisent de l'eau potable pour faire de l'arrosage et vont demander aux fermiers de dégrever la taxe d'assainissement. On le comprend car c'est leur intérêt économique. On a du mal à envisager que les gens qui font de la récupération d'eau de pluie aillent voir le fermier pour qu'on leur applique une taxe. Il y a une obligation, cela veut dire qu'il faudra faire du contrôle. La question est celle de l'organisation et du coût de ce contrôle.

**M. LAMBOLLAY :** Je voudrais revenir sur ce point précis du comptage. J'ai compris qu'une partie de l'eau de pluie n'était pas comptée. L'eau de pluie est gratuite quasiment pour les gens, elle n'est pas comptée. Aujourd'hui, la conséquence de la mise en place de ce comptage fait qu'une eau initialement gratuite deviendra payante.

Aujourd'hui, vous n'avez pas de compteur individuel à l'intérieur de votre logement. J'aimerais que vous expliquiez comment vous envisagez de faire payer cette eau initialement gratuite d'un point de vue individuel dans le futur.

Il existe deux solutions : soit on renforce les coûts de comptage, ce qui signifie que derrière, implicitement, on fait payer à l'individu l'exploitation de son eau de pluie, soit il existe aussi une possibilité collective parce que renforcer les coûts de comptage entraîne des coûts de transaction supplémentaires. Est-ce aussi efficace qu'on peut l'imaginer ? C'est une question.

**M. BERNARD DE GOUVELLO** : Il y a un malentendu.

Il faut comprendre ce que l'on paie à travers la taxe d'assainissement. On ne paie pas une eau qu'on utilise mais le fait qu'on va la dépolluer, quelle que soit la nature de l'eau qu'on utilise. L'eau de pluie reste gratuite. Si vous l'utilisez dans votre jardin et que vous ne faites pas appel aux services de dépollution de cette eau avant rejet dans le milieu naturel, vous n'avez pas de raison de payer quoi que ce soit.

Sur l'aspect comptage, il n'est pas dit que le recours au compteur soit la solution optimale. Dès lors qu'on a un usage WC, on peut définir de façon précise la part de la consommation que cela représente. D'ailleurs il est prévu dans le code général des collectivités territoriales qu'une taxe forfaitaire soit établie. On n'est pas obligé d'avoir un compteur.

**UN INTERVENANT** : HQE était une très bonne démarche pour inciter. D'autres ont fait depuis, on sait faire des bâtiments qui ne consomment pas d'énergie. Entre les deux, il y a une marge. On essaie de comprendre mais on a l'impression qu'on nous dit qu'il ne faut pas trop économiser l'eau. Autant il faut économiser l'énergie, il ne faut pas jeter trop de déchets d'emballage, quoique nous ayons des parcs d'incinération très importants, il ne faut pas trop économiser sinon on aura des problèmes économiques. Il faut être écolo mais pas trop parce qu'on a des activités économiques.

Je trouve cela scandaleux ! La planète brûle, on a une empreinte écologique de plusieurs planètes et on nous dit qu'il faudra quand même de l'eau pour faire circuler des choses.

On peut pousser aux extrêmes, les toilettes sèches, habitat individuel. Autant en habitat individuel on pourra faire ce que l'on veut, on pourra être de bons écologues, autant le problème se pose pour les réhabilitations, le très dense. Comment fera-t-on ? On pourra appliquer certaines solutions et pas d'autres. Si la situation écologique est très grave, s'il y a des incendies, des tempêtes, des pluies importantes... Au Bangladesh, est-ce qu'on récupère l'eau de pluie ? Ce sont les pros. On va se comporter toujours en pays riches !

Nous avons entendu le Président hier, il faut travailler, quitte à polluer encore plus, quitte à écouter Nicolas HULOT pour dire : « Polluons moins pour pouvoir polluer toujours et avoir une activité économique. »

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Merci de ce commentaire.

**M. MICHEL VAMPOUILLE** : Je suis en partie d'accord mais pas complètement. D'abord, le fait qu'on pose les questions ne veut pas dire qu'on ne doit rien faire. Quand l'Agence de l'Eau dit que la réduction de la consommation d'eau est potentiellement une réduction de flux dans les réseaux, cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire mais qu'il faut se poser la question et trouver des solutions qui ne sont pas forcément partout les mêmes. Mais on ne doit pas non plus dire qu'il ne faut pas se poser les questions parce que ce n'est pas écologiquement...

Les toilettes sèches sont un très bon exemple. Dans certains endroits, cela marche très bien. Si on le généralisait à Paris, cela voudrait dire qu'au lieu d'évacuer les matières par les

réseaux, on les évacuerait par des camions. Je ne suis pas certain que dans les zones urbaines denses ce serait la bonne solution. Je préfère que les eaux usées de Paris partent dans les tuyaux, même si des problèmes se posent, plutôt que d'avoir beaucoup de petits camions qui viendraient encombrer la circulation, consommer de l'énergie et contribuer au gaz à effet de serre et à la pollution.

Les solutions ne sont pas les mêmes partout. On voit bien que les mentalités ont beaucoup évolué, beaucoup de questions se posent encore car nous avons des habitudes, un historique. Quelqu'un nous a demandé quel était le bilan des opérations. Comme la Région finance depuis un certain nombre d'années et notamment sur les bâtiments publics la récupération des eaux de pluie, c'est sur mon budget, je n'en ai pas beaucoup vu passer.

Dans la part de ce que la Région finance sur le logement social, on finance la récupération des eaux de pluie avec des subventions supplémentaires, on n'en a pas beaucoup vu passer non plus parce qu'il y a des problèmes administratifs. Mais on est dans la phase où les mentalités évoluent beaucoup, il faut se poser les bonnes questions pour donner les bonnes réponses aux bons endroits et elles ne sont pas forcément toutes identiques.

Y compris sur les politiques environnementales, il peut y avoir des choix à faire parce qu'il y a des contradictions (les toilettes sèches en sont un bon exemple) entre une gestion de l'eau un peu centralisée et éventuellement des transports supplémentaires routiers.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Je comprends que des technologies peuvent être mises en œuvre, que des évolutions sont en cours et que peut-être il faut réfléchir au temps qu'on peut se donner pour ne pas se solidifier sur un certain nombre de techniques qui sont proposées, et qu'on essaie de voir dans quelle mesure dans le temps, à l'horizon DCE 2015 qui peut un peu varier, ces techniques pourraient être développées.

**M. MICHEL VAMPOUILLE** : Aujourd'hui, nous avons les réponses techniques, elles existent ailleurs, en partie chez nous. Toutes les mentalités n'ont pas évolué. Sur certains sujets, je me dis qu'il faut savoir perdre un peu de temps plutôt que de se précipiter. On voudrait tous que cela aille très vite mais à vouloir aller trop vite, on risque de choisir les techniques les plus généralisées dans le monde professionnel.

Sur la qualité des eaux en 2015, j'ai dit plusieurs fois au Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau qu'à vouloir aller trop vite quand tous les acteurs d'une filière ne sont pas prêts, cela signifie qu'on choisit les techniques les plus centralisées, les plus éprouvées et qu'on ne met pas en place tout ce qui peut l'être en termes de prévention parce que la prévention demande un peu plus de temps et d'être prise en compte par l'ensemble des acteurs de la société alors que, pour les techniques curatives, le SIAAP est là et on dit : « Débrouillez-vous ! ».

Le département des Hauts-de-Seine est très actif. Nous avons vu la carte des communes qui les avaient rejoints sur les quantités de rejet à la parcelle, on voit qu'il y a encore du travail à faire.

**UN INTERVENANT** : Un point me choque énormément dont on a parlé au travers de la récupération et réutilisation des eaux de pluie dans les toilettes. Je trouve scandaleux qu'on se serve d'eau potable, denrée précieuse, pour entraîner des matières fécales. C'est scandaleux !

Je comprends le point de vue : compte tenu que les rentrées d'argent sont basées sur la taxe d'assainissement basée sur la consommation d'eau, si on utilise de l'eau pluviale, la

consommation va baisser. C'est clair. Que fait-on ? On va taxer l'eau pluviale ? A mon avis, ce serait une erreur fondamentale dans la mesure où cela démotiverait tout ceux qui se lanceraient dans la récupération d'eau pluviale. On ne va pas donner des subventions aux personnes pour récupérer l'eau pluviale et ensuite leur imposer une taxe sur l'eau pluviale.

On va augmenter la taxe sur l'eau potable de tous les jours pour compenser ? Je veux bien mais bon...

Je serai un peu provocateur. Vous avez sur vos tables pour boire des bouteilles d'eau qui coûtent trois fois plus chères que l'eau du réseau d'eau potable. Si on ne consomme plus ces bouteilles mais de l'eau du robinet, la consommation d'eau augmentera, cela compensera, il ne sera pas nécessaire d'augmenter la taxe. En plus, on fera des économies d'énergie car il ne sera plus nécessaire de fabriquer ces bouteilles plastiques qui posent de gros problèmes en termes de traitement des déchets ensuite.

C'est peut-être un raisonnement simpliste, je vous avais dit que j'allais être provocateur mais, avant de parler taxe, il faut peut-être essayer de trouver des solutions de bon sens et pas des solutions qui démotiveront les gens. On doit économiser l'eau, surtout l'eau potable. Après, sur la réutilisation qu'on va en faire, c'est pour d'autres domaines mais le principe même est d'économiser l'eau potable et ne pas s'en servir pour nettoyer les toilettes.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Vous avez dit que vous étiez provocateur. Effectivement, Michel GOUSAILLES a réagi.

**M. MICHEL GOUSAILLES** : Je ne bois pas beaucoup d'eau mais que de l'eau du robinet. Il faut savoir que l'eau utilisée pour la boisson représente 1 à 2 litres par jour à comparer à la consommation d'eau de 150 à 200 litres par jour. Ce n'est pas beaucoup. En revanche, c'est bon pour le porte-monnaie parce que l'écart de prix n'est pas de 1 à 3 mais de 1 à 1 000.

**M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH** : Je vous propose de nous arrêter ici. Je remercie les courageux qui sont restés. J'espère que ce débat public a répondu à l'essentiel des questions qu'on peut se poser dans le cadre de la problématique des eaux pluviales.

La prochaine réunion du débat public, première réunion de synthèse, aura lieu mardi 4 décembre au Centre de loisirs des Fontaines, à Herblay.

Merci beaucoup.

(FIN DE LA REUNION A 13 HEURES 55)